



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 20 décembre 2017
(OR. en)

15922/17

RELEX 1133	COASI 203
CADREFIN 134	ASIE 64
FIN 860	COLAC 149
DEVGEN 298	ELARG 94
ACP 148	COWEB 148
COEST 360	CFSP/PESC 1168
MAMA 216	CODUN 57
MOG 90	ATO 58
COHOM 166	GROENLAND 1

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Date de réception:	15 décembre 2017
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2017) 720 final
Objet:	RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL Rapport d'examen à mi-parcours des instruments de financement extérieur

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2017) 720 final.

p.j.: COM(2017) 720 final

Bruxelles, le 15.12.2017
COM(2017) 720 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Rapport d'examen à mi-parcours des instruments de financement extérieur

{SWD(2017) 463 final} - {SWD(2017) 600 final} - {SWD(2017) 601 final} -
{SWD(2017) 602 final} - {SWD(2017) 604 final} - {SWD(2017) 605 final} -
{SWD(2017) 606 final} - {SWD(2017) 607 final} - {SWD(2017) 608 final} -
{SWD(2017) 609 final}

Table des matières

Résumé	2
1. Introduction	4
Objet	4
Champ d'application	4
2. Contexte	5
3. Ventilation financière	7
4. Réalisation des objectifs	7
Pertinence des objectifs	9
Efficacité	11
Efficience	14
Cohérence interne, cohérence externe, complémentarité et synergies entre les instruments de financement extérieur	15
Valeur ajoutée	16
Effet de levier	17
Possibilités de simplification	18
Contribution à la cohérence de l'action extérieure de l'UE	19
Contribution aux priorités de l'UE pour une croissance intelligente, durable et inclusive..	20
Incidence à long terme	21
5. Conclusions	21
Annexes	24
Liste des acronymes	31

Résumé

Le présent rapport fait suite au règlement (UE) n° 236/2014 du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure¹ (ci-après le «règlement commun de mise en œuvre»), qui requiert un rapport d'évaluation à mi-parcours de plusieurs instruments de financement extérieur de l'UE (ci-après les «instruments»).

Le présent rapport évalue si ces instruments sont encore adaptés à l'objectif poursuivi, afin de garantir la mise en œuvre efficace de l'aide de l'UE. Il contribuera à la prise des décisions relatives au renouvellement, à la modification ou à la suspension des types d'actions mis en œuvre dans le cadre de ces instruments.

Ce rapport analyse si les objectifs ont été atteints, en se concentrant sur les résultats, leur efficacité, la valeur ajoutée, les possibilités de simplification, la cohérence interne et externe, y compris la complémentarité et les synergies, la mesure dans laquelle tous les objectifs restent pertinents, leur contribution à la cohérence de l'action extérieure de l'UE et, le cas échéant, aux priorités de l'UE pour une croissance intelligente, durable et inclusive, ainsi que l'effet de levier exercé.

Le rapport se fonde sur les conclusions d'un ensemble de dix documents d'évaluation établis par les services de la Commission (un par instrument de financement), qui sont joints au présent rapport. Ces documents de travail des services de la Commission se fondent eux-mêmes sur dix évaluations externes de ces instruments qui ont été réalisées en 2016-2017 et un rapport général (ci-après le «rapport sur la cohérence» qui tire les enseignements et les principaux messages de cet ensemble d'instruments.

Les documents de travail des services de la Commission montrent que les instruments sont, à l'heure actuelle, généralement adaptés à l'objectif poursuivi et que des tendances positives se manifestent en ce qui concerne les objectifs des instruments. En conclusion, il n'est pas nécessaire de modifier les instruments par voie de modifications législatives ou d'actes délégués.

Depuis l'adoption des instruments, le cadre d'intervention européen et international a évolué, avec l'adoption du programme de développement durable à l'horizon 2030, la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, et le nouveau consensus européen pour le développement. Toutefois, le caractère général des objectifs de ces instruments répond aux besoins des pays partenaires et aux priorités mondiales et européennes sans lacunes importantes. En outre, au cours des premières années de mise en œuvre, ces instruments ont en partie permis à l'UE de répondre aux nouvelles crises et à l'évolution des besoins. Cependant, du fait des ressources et d'une flexibilité financière limitées, associées à une multiplication des crises, ces instruments ont atteint les limites de leurs capacités.

¹ Voir le règlement commun de mise en œuvre:

<https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/43f92a44-af94-11e3-86f9-01aa75ed71a1>

Les principales conclusions de l'évaluation révèlent la nécessité d'adapter les modalités de la mise en œuvre de ces instruments, notamment au moyen d'une programmation plus stratégique et globale, en garantissant des interactions cohérentes sur le plan opérationnel dans le nouveau contexte international.

En ce qui concerne l'avenir, la prochaine génération d'instruments devra tenir compte du niveau de flexibilité financière nécessaire pour l'action extérieure, parmi d'autres formes de flexibilité, de sorte que l'UE puisse relever les défis auxquels elle est confrontée sur la scène internationale.

1. Introduction

Objet

Le présent rapport est établi conformément à l'article 17 du règlement commun de mise en œuvre, qui requiert un rapport d'évaluation à mi-parcours des instruments de financement extérieur de l'Union (ci-après les «instruments») d'ici la fin 2017. Il évalue si ces instruments restent adaptés à l'objectif poursuivi, en vue de garantir la mise en œuvre efficace de l'aide de l'Union. Il contribuera à la prise des décisions relatives au renouvellement, à la modification ou à la suspension des types d'actions mis en œuvre dans le cadre de ces instruments.

Champ d'application

Le règlement commun de mise en œuvre s'applique aux éléments suivants:

- l'instrument de financement de la coopération au développement²;
- l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme³;
- l'instrument européen de voisinage⁴;
- l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix⁵;
- l'instrument d'aide de préadhésion⁶; et
- l'instrument de partenariat pour la coopération avec les pays tiers⁷.

Les autres instruments qui répondent aux exigences énoncées dans le règlement commun de mise en œuvre et ont par conséquent été inclus dans le présent rapport sont les suivants:

- l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire⁸; et
- la «décision Groenland»⁹.

Étant donné que ce rapport présente une vue d'ensemble des instruments, il englobe également le 11^e Fonds européen de développement (FED). Le 11^e FED prévoit un examen de performance¹⁰ qui doit être effectué d'ici la fin 2018. Cet examen de performance est similaire à l'évaluation à mi-parcours prévue dans le règlement commun de mise en œuvre. La décision relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer a été incluse dans

² Règlement (UE) n° 233/2014 du 11 mars 2014, JO L 77 du 15.3.2014, p. 44

<https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/b511df31-af92-11e3-86f9-01aa75ed71a1/language-fr>

³ Règlement (UE) n° 235/2014 du 11 mars 2014, JO L 77 du 15.3.2014, p. 85

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2014:077:0085:0094:FR:PDF>

⁴ Règlement (UE) n° 232/2014 du 11 mars 2014, JO L 77 du 15.3.2014, p. 27

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0232&from=FR>

⁵ Règlement (UE) n° 230/2014 du 11 mars 2014, JO L 77 du 15.3.2014, p. 1

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0230&from=FR>

⁶ Règlement (UE) n° 231/2014 du 11 mars 2014, JO L 77 du 15.3.2014, p. 11

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0231&from=FR>

⁷ Règlement (UE) n° 234/2014 du 11 mars 2014, JO L 77 du 15.3.2014, p. 77

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0234&from=FR>

⁸ Règlement (UE) n° 237/2014 du 11 mars 2014, JO L 109 du 15.3.2014, p. 109

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0237&from=FR>

⁹ Décision 2014/137/UE du 14 mars 2014 sur les relations entre l'Union européenne, d'une part, et le Groenland et le Royaume de Danemark, d'autre part, JO L 76 du 15.3.2014

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014D0137&from=FR>

¹⁰ Article 18 du règlement (UE) 2015/322 du 2 mars 2015 relatif à la mise en œuvre du 11^e FED, JO L 58 du 3.3.2015.

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32015R0322&from=FR>

l'examen de performance du 11^e FED. Le présent rapport d'évaluation à mi-parcours concerne par conséquent neuf instruments ainsi que la mise en œuvre du règlement commun lui-même.

Conformément aux exigences du règlement commun de mise en œuvre, le présent rapport couvre la période comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et le 30 juin 2017. Il analyse la réalisation des objectifs de chacun des instruments mentionnés ci-dessus, en se concentrant sur leurs résultats, leur efficience, leur valeur ajoutée, les possibilités de simplification, la cohérence interne et externe, y compris la complémentarité et les synergies entre les instruments, la mesure dans laquelle tous les objectifs restent pertinents, la contribution des instruments à la cohérence de l'action extérieure de l'Union et, le cas échéant, aux priorités de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive, ainsi que l'effet de levier exercé par les fonds.

Une série d'évaluations externes ont été réalisées en 2016-2017 pour l'ensemble des instruments¹¹ afin d'alimenter le présent rapport. Les documents d'évaluation établis par les services de la Commission et liés au présent rapport se fondent également dans une large mesure sur ces évaluations externes.

2. Contexte

L'UE reste le principal pourvoyeur mondial d'aide extérieure. Au moyen de cette aide, elle vise à réduire la pauvreté, à promouvoir les intérêts mondiaux et de l'UE et ses valeurs fondamentales (telles que la démocratie, les droits de l'homme, la paix, la stabilité, la solidarité et la prospérité)¹² et à favoriser la protection des biens publics mondiaux.

Les instruments représentent une part importante de la rubrique 4 «L'Europe dans le monde»¹³ du cadre financier pluriannuel 2014-2020 (CFP)¹⁴. Le montant total initial de la rubrique 4 était de 66,2 milliards d'euros (6 % du CFP). Les instruments budgétaires de l'Union qui font l'objet du présent du présent rapport¹⁵ représentent un total de 51,8 milliards

¹¹ Les rapports externes sont joints aux documents de travail des services la Commission qui sont liés au présent rapport. Les évaluations externes sont également disponibles à l'adresse: https://ec.europa.eu/europeaid/public-consultation-external-financing-instruments-european-union_en

¹² Voir l'article 3, paragraphe 5, et l'article 21 du traité sur l'Union européenne. Les intérêts, principes et valeurs fondamentales de l'Union sont également définis dans les accords internationaux et les politiques de l'Union en matière de relations extérieures, tels que: le programme de développement durable à l'horizon 2030 (<https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>); le programme d'action d'Addis-Abeba, adopté par la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (<https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=400&nr=2051&menu=35>); l'Accord de Paris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (http://unfccc.int/paris_agreement/items/9485.php); le consensus européen pour le développement (https://ec.europa.eu/europeaid/policies/european-development-policy/european-consensus-development_en); le cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'agenda européen en matière de migration (http://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:763f0d11-2d86-11e6-b497-01aa75ed71a1.0002.02/DOC_1&format=PDF); et la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne (<https://europa.eu/globalstrategy/fr/strategie-globale-de-lunion-europeenne>)

¹³ Le cadre financier pluriannuel est divisé en six grandes catégories de dépenses appelées «rubriques».

¹⁴ Règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil du 2 décembre 2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, JO L 347/884, p. 884.

¹⁵ Voir les instruments mentionnés dans la section «Champ d'application» et également énumérés de 1 à 10 dans le tableau 1.

d'euros. En outre, le 11^e FED, qui est géré en dehors du budget de l'Union, est doté d'une enveloppe de 30,5 milliards d'euros.

Tableau 1: Principaux instruments de la rubrique 4 et FED¹⁶

Instruments	Montants (en millions d'euros)
1. Instrument d'aide de préadhésion (IAP II)	12 138,63
2. Instrument européen de voisinage (IEV)	16 496,26
3. Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)	19 947,59
4. Instrument de partenariat (IP)	958,53
5. instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (EIDHR)	1 306,56
6. Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP)	2 365,85
7. Instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN)	325,321
8. Décision Groenland	217,8
<i>Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)</i>	<i>2 121,24</i>
<i>Assistance macrofinancière (MFA)</i>	<i>294,843</i>
<i>Fonds de garantie relatif aux actions extérieures</i>	<i>1 627,67</i>
<i>Aide humanitaire</i>	<i>8 2909,02</i>
<i>Mécanisme de protection civile de l'UE</i>	<i>122,827</i>
<i>Initiative des volontaires de l'aide de l'UE</i>	<i>126,02</i>
<i>Fonds européen pour le développement durable (FEDD)</i>	<i>350</i>
<i>Marge 4</i>	<i>-672,572</i>
9. 11 ^e Fonds européens de développement, y compris la décision relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer	30 506,00
10. Règlement commun de mise en œuvre (n'est pas un instrument de financement mais un règlement pour la mise en œuvre des instruments ci-dessus)	s.o.

La plupart des instruments ont subi une pression financière depuis leur création pour les raisons suivantes:

- l'augmentation du nombre de crises;
 - l'instabilité dans le voisinage et au-delà;
 - des menaces terroristes;
 - des flux de réfugiés sans précédent;
- et
- une forte augmentation de la migration irrégulière¹⁷ et de la traite des êtres humains.

Il a fallu mettre en place des mécanismes innovants et ad hoc pour contribuer à renforcer la capacité de réaction de l'Union face aux nouvelles pressions, comme des fonds fiduciaires et la facilité en faveur des réfugiés en Turquie¹⁸. Le Fonds européen pour le développement durable, adopté récemment (septembre 2017) a également été établi afin d'accroître la capacité de mobilisation des fonds¹⁹.

Adoptés au début 2014, les instruments ont

¹⁶ Les chiffres comprennent tous les transferts entre instruments jusqu'en juillet 2017 et au réexamen à mi-parcours du CFP: http://ec.europa.eu/budget/mff/figures/index_fr.cfm

¹⁷ Les immigrants en situation irrégulière sont des ressortissants de pays tiers qui ne remplissent pas ou ne remplissent plus les conditions d'entrée établies à l'article 5 du code frontières Schengen ou d'autres conditions d'entrée, de séjour ou de résidence dans un État membre. En 2014, leur nombre a été presque trois fois plus élevé qu'en 2013 (source: briefing du Parlement européen):

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2015/554202/EPRS_BRI\(2015\)554202_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2015/554202/EPRS_BRI(2015)554202_EN.pdf). Dans l'ensemble, cette tendance s'est confirmée par la suite.

¹⁸ Les quatre fonds fiduciaires créés entre janvier 2014 et juin 2017 sont les suivants: 1) le fonds fiduciaire européen pour la République Centrafricaine (Fonds Bêkou, juillet 2014), 2) le fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne (Fonds Madad, décembre 2014), 3) le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (novembre 2015) et 4) le fonds fiduciaire de l'UE en faveur de la Colombie (décembre 2016). En outre, la facilité en faveur des réfugiés en Turquie a été mise en place en février 2016 [décision C/2016/855 de la Commission du 10 février 2016 relative à la facilité en faveur des réfugiés en Turquie, modifiant la décision C(2015) 9500 du 24 novembre 2015].

¹⁹ Règlement (UE) 2017/1601 du 27 septembre 2017, JO L 249, p. 1 <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L:2017:249:TOC>. Le Fonds européen pour le développement durable (FEDD) combinera des activités de financement mixte et une garantie, afin de lever les obstacles à l'investissement privé en réduisant les risques encourus.

été conçus de manière suffisamment générale pour s'adapter à l'évolution du cadre d'intervention. Leurs capacités de facilitation ont été mises à l'épreuve car les limites entre politique extérieure et politique de développement et l'importance du lien entre les politiques internes et la politique extérieure ont évolué au cours des dernières années²⁰. Aucune modification n'a toutefois été jugée nécessaire depuis la création de ces instruments, sauf pour couvrir de nouvelles actions dans le renforcement des capacités pour la sécurité et le développement au titre de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix²¹.

3. Ventilation financière

Conformément au règlement commun de mise en œuvre, les tableaux dans les annexes présentent des données consolidées sur l'ensemble des financements concernés par le présent rapport: les dépenses par pays et région et par instrument ainsi que les contributions aux fonds fiduciaires et les recettes affectées externes.

4. Réalisation des objectifs

Les instruments poursuivent différents objectifs généraux:

IFE	Objectif principal
ICD	Réduire et à long terme éradiquer la pauvreté dans les pays en développement qui ne bénéficient pas de financements au titre du FED, de l'IEV ou de l'IAP. Fournir un soutien thématique pour les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent (GPGC) liés au développement, aux organisations de la société civile et aux autorités locales dans les pays partenaires (OSC-AL). Soutenir le partenariat stratégique entre l'Afrique et l'UE.
IEV	Progresser vers un espace de prospérité partagée et de bon voisinage couvrant l'UE ainsi que 16 pays et territoires ²² .
IAP II	Soutenir huit bénéficiaires ²³ dans l'adoption et la mise en œuvre des réformes nécessaires pour l'adhésion à l'UE.
11 ^e FED	Réduire et à long terme éradiquer la pauvreté dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Parvenir au développement durable des pays et territoires d'outre-mer.
IP	Favoriser et faire progresser les intérêts de l'UE ainsi que ceux qu'elle partage avec d'autres pays et soutenir la mise en place de partenariats et d'alliances sur les enjeux mondiaux et les aspects extérieurs des politiques internes de l'Union.

²⁰ Voir le document externe «Coherence Report: insights from the external evaluations of the external financing instrument» (juillet 2017), https://ec.europa.eu/europeaid/coherence-report-insights-external-evaluation-external-financing-instruments_en, point 8.

²¹ Voir aussi la section 4 «Contribution à la cohérence de l'action extérieure de l'Union». Voir la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement COM(2016)447: https://ec.europa.eu/europeaid/proposal-amending-regulation-eu-no-2302014-establishing-icsp-com2016-447_en

²² Ces 16 pays sont: l'Algérie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Belarus, l'Égypte, la Géorgie, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Moldova, le territoire palestinien occupé, la Syrie, la Tunisie et l'Ukraine.

²³ Ces huit bénéficiaires sont: l'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, le Kosovo*, le Monténégro, la Serbie et la Turquie. (*Cette dénomination est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis rendu par la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo). L'Islande a décidé de ne pas poursuivre les discussions liées au processus d'adhésion.

IEDDH	Soutenir la démocratie et renforcer le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la démocratie dans les pays tiers.
IcSP	Assurer la réaction aux crises et la prévention des conflits, appuyer la consolidation de la paix et répondre aux menaces mondiales, transrégionales et émergentes.
ICSN	Promouvoir un niveau élevé de sûreté nucléaire et de radioprotection et l'application de contrôles de sécurité efficaces des matières nucléaires dans les pays tiers.
Groenland	Préserver les liens étroits et durables entre le Groenland, l'Union et le Danemark tout en soutenant le développement durable du Groenland.

Les documents d'évaluation établis par les services de la Commission révèlent une évolution positive en ce qui concerne ces objectifs²⁴. Par exemple, la plupart des pays où le 11^e FED et les programmes géographiques de l'ICD sont mis en œuvre ont enregistré des progrès dans la réduction de la pauvreté et le développement humain et économique au cours des dix dernières années²⁵.

Dans les Balkans occidentaux, l'aide au titre de l'IAP II a contribué à la mise en œuvre de réformes dans des domaines essentiels, comme le pouvoir judiciaire, la lutte contre la corruption, l'administration publique et l'inclusion sociale, et a favorisé l'alignement progressif sur la législation et les normes de l'UE.

Dans le voisinage, l'aide au titre de l'IEV a débouché sur des résultats manifestes dans différents secteurs tels que le développement régional, l'agriculture, le marché du travail, la gestion des frontières et la migration. Parallèlement, les instruments (l'IEV complété par l'IcSP²⁶) ont démontré une capacité de réaction à l'évolution des besoins et aux situations de crise.

L'ICSN a renforcé le niveau de sûreté nucléaire, par exemple en soutenant le suivi de la coopération avec l'Iran dans le cadre du plan d'action global commun, et des tests de résistance des centrales nucléaires dans différents pays.

L'IP a influencé avec succès l'évolution des politiques dans les pays partenaires conformément aux intérêts de l'UE et contribué à l'établissement de relations mutuelles avec des pays tiers,²⁷ en complétant les activités thématiques plus générales financées au titre de l'ICD, en particulier le programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent.

Il convient toutefois de noter des difficultés dans la mesure de la réalisation des objectifs. Étant donné que le présent document est un rapport d'évaluation à mi-parcours et que plusieurs instruments n'ont commencé à être mis en œuvre que récemment (à la suite de l'élaboration des documents de stratégie), il est trop tôt pour mesurer la réalisation d'objectifs ambitieux (et à long terme) à ce stade. Pour remédier en partie à cette situation, les

²⁴ Voir la section 4 «Efficacité» pour d'autres exemples qui illustrent comment les instruments réalisent leurs objectifs.

²⁵ Voir les indicateurs relatifs à l'évolution de la pauvreté dans le dernier rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2015) http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf

²⁶ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IcSP, section 5).

²⁷ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IP, section 5).

évaluations externes ont également collecté des données d'instruments précédents. D'autres limites liées à la mesure de la réalisation des objectifs doivent néanmoins être prises en considération. Souvent, le soutien apporté par l'UE ne peut être considéré que comme un facteur contribuant aux résultats obtenus. Par exemple, la lutte pour éradiquer la pauvreté constitue une initiative extrêmement ambitieuse. De nombreux facteurs, internes et externes, ont une incidence sur le développement des pays partenaires de l'UE et d'autres objectifs. D'autres acteurs majeurs dans les relations extérieures jouent un rôle actif, de même qu'un nombre croissant de donateurs privés, y compris des fondations. En outre, il appartient aux pays partenaires d'adopter et de mettre en œuvre les réformes et les politiques nécessaires que les instruments soutiennent.

Pertinence des objectifs

Les documents d'évaluation établis par les services de la Commission ont confirmé que les objectifs des instruments étaient largement adaptés aux grandes priorités au moment de leur conception²⁸.

Par rapport au CFP 2007-2013, la pertinence stratégique s'est considérablement améliorée, car les enseignements du passé ont été intégrés aux nouveaux règlements:

- confirmation de la portée mondiale (IcSP, IP);
- promotion des intérêts de l'UE dans le monde (IP);
- accent renforcé sur la prévention des conflits (IcSP);
- nouveaux principes communs de programmation (ICD, FED);
- différenciation accrue (ICD, IEV, IAP);
- attention accrue pour les approches sectorielles (IAP);
- définition claire des objectifs spécifiques (IEDDH);
- cohérence et complémentarité renforcées entre l'IcSP et les instruments de coopération géographique²⁹ et avec les activités de la PESC;

²⁸ Exemples: Communication «Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement» [COM(2011) 637 final] <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52011DC0637&from=FR>.

Conclusions du Conseil «Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne: un programme pour le changement», 3166ème session du Conseil Affaires étrangères, Bruxelles, 14 mai 2012 [le consensus européen pour le développement](#) (tandis que la Déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission sur la politique de développement de l'Union européenne intitulée «Le consensus européen» a été adoptée en 2005 et publiée au Journal officiel C 46 du 24 février 2006, p. 1): <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ%3AC%3A2006%3A046%3A0001%3A0019%3AFR%3APDF> ; Politique de voisinage: Communication du 24 mai 2011 «Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation» [COM (2011) 303 final] ;

les partenariats stratégiques de l'Union: des partenariats stratégiques ont été conclus avec 10 pays - Brésil, Canada, Chine, Inde, Japon, Mexico, République de Corée, République d'Afrique du Sud, Fédération de Russie et États-Unis d'Amérique.

Stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive (Europe 2020) - communication du 3 mars 2010 Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive «Europe 2020» [COM(2010) 2020] <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52010DC2020> ;

Commerce, croissance et affaires mondiales: communication du 9 novembre 2010 «Commerce, croissance et affaires mondiales. La politique commerciale au cœur de la stratégie Europe 2020» [COM(2010) 612 final]; et la stratégie européenne de sécurité: «Une Europe sûre dans un monde meilleur. Stratégie européenne de sécurité», adoptée par le Conseil européen le 12 décembre 2003.

²⁹ Source: rapport sur la cohérence, point 10.

- ambitions plus larges pour le partenariat avec le Groenland (décision Groenland); et
- harmonisation des procédures de mise en œuvre (règlement commun de mise en œuvre).

En outre, les évaluations extérieures soulignent la pertinence stratégique des instruments thématiques³⁰, en particulier leur capacité d'action sans le consentement explicite du pays partenaire si nécessaire, par exemple en ce qui concerne la réaction aux crises, les droits de l'homme et la démocratisation dans un contexte qui se détériore ainsi que dans la promotion des intérêts de l'UE et des actions mondiales en faveur des biens publics, y compris le changement climatique.

L'éventail d'instruments facilitateurs à caractère général a été en mesure de répondre aux priorités de l'UE sans lacunes importantes³¹, à l'exception du renforcement des capacités pour favoriser la sécurité et le développement³².

Cependant, en ce qui concerne la programmation (lorsque celle-ci s'applique) et la mise en œuvre des instruments, ce potentiel n'a pas toujours été pleinement exploité. Dans certains pays, les actions menées au titre des instruments ont été combinées de façon stratégique³³, tandis que dans d'autres, les possibilités de combinaison stratégique n'ont pas toujours été utilisées³⁴.

Un grand avantage de la pertinence des instruments réside dans la flexibilité qui leur a été insufflée. La flexibilité est nécessaire à différents niveaux pour pouvoir réagir à des événements imprévus:

- i) réactions aux crises à court terme³⁵;
- ii) flexibilité dans le choix des méthodes de programmation et de mise en œuvre³⁶;
- iii) flexibilité financière³⁷ avec des fonds de réserve et des redistributions au sein des instruments et entre eux;
- iv) flexibilité dans la programmation pluriannuelle avec la possibilité d'adapter la durée de la programmation à la situation sur le terrain et de réorienter rapidement les fonds en cas de changement important; et
- (v) le recours aux mesures spéciales prévues par le règlement commun de mise en œuvre³⁸.

Les documents d'évaluation établis par les services de la Commission ont conclu que les instruments, en raison de leur caractère facilitateur et de leurs objectifs suffisamment généraux, ont aidé l'UE à réagir à de nouvelles crises et à l'évolution de ses besoins et objectifs stratégiques ainsi qu'à celle des pays partenaires. Toutefois, la capacité de

³⁰ Source: rapport sur la cohérence, point 13.

³¹ Source: rapport sur la cohérence, point 14.

³² Voir la section 2 «Contexte» au sujet de la modification de l'IcSP.

³³ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IcSP, section 5).

³⁴ Source: rapport sur la cohérence, point 16.

³⁵ Source: rapport sur la cohérence, tableau 2, page 7.

³⁶ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IP, section 5.

³⁷ La flexibilité financière du 11^e FED a été particulièrement remarquée, quelque 20 % de ses fonds n'ayant pas été alloués dès le départ.

³⁸ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IAP II, section 5.

redistribution des ressources financières a été totalement épuisée avec l'émergence de nouvelles crises dans les pays voisins de l'UE.

Les ressources internes et les fonds qui n'avaient pas été affectés ont été insuffisants pour faire face aux crises. Il a par conséquent été nécessaire d'augmenter les montants au titre de la rubrique 4 lors du réexamen à mi-parcours du CFP, et l'UE a dû constituer différents fonds fiduciaires et mécanismes de coordination liés aux crises, tels que la facilité en faveur des réfugiés en Turquie³⁹. Grâce aux fonds fiduciaires et de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie, l'UE a été en mesure de mobiliser des fonds supplémentaires auprès des états membres et d'autres donateurs, même si les contributions des États membres ont été moins importantes que prévu. La réaction a également été facilitée par le recours aux mesures spéciales en dehors des décisions de programmation régulières.

Il est trop tôt pour déterminer si tous les instruments sont adéquatement conçus pour mettre en œuvre pleinement la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE et le nouveau consensus européen pour le développement, qui se concentre sur la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) convenus à l'échelle internationale, bien qu'il existe une adéquation manifeste entre les nouveaux ODD et les objectifs de plusieurs instruments.

Globalement, il semble que les priorités et les secteurs d'intervention définis dans les règlements pour le 11^e FED, l'IEDDH, l'IEV, l'ICD, l'IAP II, l'IcSP et l'IP demeurent pertinents et répondent aux besoins et priorités actuels. Cela signifie qu'aucune modification des règlements n'est nécessaire à ce stade⁴⁰. Toutefois, les enseignements tirés du réexamen à mi-parcours du CFP en ce qui concerne la flexibilité financière limitée et la complexité de l'architecture actuelle, qui entravent le renforcement de la complémentarité sur le terrain, ainsi que la nécessité de combler les lacunes dans le domaine de la sécurité, devront être pris en considération dans la future architecture des instruments⁴¹.

Efficacité

Des progrès ont été enregistrés dans de nombreux pays partenaires et thèmes couverts par les instruments au cours des dernières années. Les récents rapports annuels sur la mise en œuvre des instruments de l'UE pour le financement de l'action extérieure⁴² mentionnent de nombreux exemples positifs pour l'ensemble des objectifs concernés, malgré des contextes parfois difficiles (ex. dans le cas de pays voisins et de l'Afrique subsaharienne). Par exemple:

- la réforme de l'administration publique en Géorgie;
- la réduction de 90 % de la pauvreté au Viêt Nam au cours de la dernière décennie;
- la stabilisation de la Colombie après l'accord de paix (par des actions à court et à long terme⁴³); et

³⁹ Voir les annexes relatives à la ventilation financière pour plus de précisions sur les fonds fiduciaires de l'UE et la facilité en faveur des réfugiés en Turquie.

⁴⁰ À l'exception de la proposition de renforcement des capacités pour favoriser la sécurité et le développement, voir section 2 «Contexte».

⁴¹ Voir les «Conclusions» à la section 5 et le rapport sur la cohérence, point 65.

⁴² Voir par exemple le «Rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre, en 2015, des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure» [SWD(2016) 456 final] du 19 décembre 2016.

⁴³ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IcSP, section 5.

- l'appui à la formation du personnel des centrales nucléaires en Ukraine en vue d'améliorer la sûreté.

Il est néanmoins difficile de mesurer l'efficacité globale des instruments pour atteindre leurs objectifs, notamment en raison de la difficulté de définir des systèmes de suivi et d'évaluation appropriés à l'échelle de chaque instrument. En outre, un certain nombre de résultats ne peuvent être mesurés qu'au niveau national ou sectoriel et ne peuvent être agrégés à l'échelle de l'instrument, notamment en raison de la diversité des pays et des thèmes concernés. Dans quelques cas (ex. le FED et l'ICD), des indicateurs de haut niveau liés aux objectifs du Millénaire pour le développement (jusqu'en 2015) et aux objectifs de développement durable (depuis 2015) ont été inclus dans la base juridique et sont utilisés pour mesurer l'évolution globale⁴⁴, mais ces indicateurs:

- ne peuvent être directement attribués aux actions des instruments;
- sont influencés par de nombreux facteurs externes (ex. les politiques gouvernementales, les interventions d'autres donateurs et le contexte international) et
- ne peuvent pas évaluer des caractéristiques des instruments telles que la flexibilité.

Depuis la mise en place des instruments, la Commission a déployé des efforts et amélioré les rapports sur les résultats des projets et des programmes. Par exemple avec le lancement du cadre de résultats de l'UE pour le développement et la coopération internationale⁴⁵ en 2015, qui a établi son premier rapport sur certains résultats en juillet 2016⁴⁶. D'autres cadres de performance similaires comportant des indicateurs stratégiques et opérationnels ont également été créés spécialement pour l'IAP II et l'IP⁴⁷. Malgré ces améliorations, d'autres efforts sont nécessaires à l'échelle des instruments pour garantir qu'un système de suivi et d'évaluation est en place pour expliquer comment l'UE mesure les changements.

L'éventail des modalités de mise en œuvre disponibles joue un rôle majeur dans l'efficacité des instruments⁴⁸. Les simplifications introduites dans le règlement commun de mise en œuvre, telles que la possibilité de subventions en cascade ou l'octroi de subventions à des entités dépourvues de personnalité juridique, ont renforcé l'efficacité de l'IEDDH⁴⁹. En bénéficiant d'exceptions, la réaction aux crises au titre de l'IcSP peut être aussi rapide que l'aide humanitaire⁵⁰.

⁴⁴ Voir l'annexe 4 de la partie 2/2 du document de travail des services de la Commission accompagnant le document «Rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre, en 2015, des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure» [SWD(2016) 456 final] du 19 décembre 2016.

https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/annual-report-swd-part-2-2016-456-20161221_en.pdf

⁴⁵ Pour plus d'informations sur le cadre de résultats de l'UE pour le développement et la coopération internationale: https://ec.europa.eu/europeaid/devcos-results-framework_en

⁴⁶ Ce rapport présente certains résultats atteints dans le cadre des projets et des programmes de coopération au développement financés par l'UE et achevés dans les pays partenaires de l'Union entre la mi-2013 et la mi-2014. Voir: https://ec.europa.eu/europeaid/eu-international-cooperation-and-development-first-report-selected-results-july-2013-june-2014_en

⁴⁷ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IP, section 3, et document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IAP II, section 5.

⁴⁸ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IP, section 5. Les programmes annuels des missions d'observation électorale permettent une actualisation rapide conformément à l'évolution du calendrier des élections dans les pays partenaires.

⁴⁹ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IEDDH, section 5.

⁵⁰ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IcSP, section 5.

L'introduction de la modalité de l'appui budgétaire et le dialogue sur les politiques à mener connexe au titre de l'IAP II ont joué un rôle important dans l'amélioration du dialogue sur les politiques à mener pour promouvoir des réformes réelles et des programmes de stabilisation dans les pays bénéficiaires. Cela a été particulièrement le cas dans les Balkans occidentaux, où cette modalité a été introduite pour la première fois⁵¹. De même, au Groenland, les mesures d'appui budgétaire ont entraîné un renforcement des systèmes de gestion des finances publiques et des améliorations dans la capacité de l'administration nationale de planifier et de mettre en œuvre les politiques⁵². Toutefois, les procédures de l'UE (découlant du règlement financier) sont encore perçues par les parties intéressées comme lentes et lourdes⁵³.

Du point de vue de l'intégration des priorités de l'UE, des progrès considérables ont été observés dans certains programmes dans les domaines du changement climatique et de l'environnement⁵⁴. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour intégrer ces domaines dans l'ensemble des secteurs étant donné l'ampleur des défis⁵⁵. L'intégration des questions relatives aux droits de l'homme, y compris l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, est toujours en cours, même si des messages positifs ressortent de l'étude⁵⁶ sur la mise en œuvre du plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes II⁵⁷, notamment pour l'IcSP. Dans l'ensemble, les évaluations externes ont montré que le manque d'intérêt ou la résistance des gouvernements partenaires à œuvrer en faveur des droits de l'homme représente souvent un défi de taille dans la mise en œuvre.

Efficiences

Le niveau de dépenses administratives témoigne d'une gestion efficiente des budgets respectifs des instruments⁵⁸.

⁵¹ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IAP II, section 5.

⁵² Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de la décision du Conseil du 14 mars 2014 sur les relations entre l'Union européenne, d'une part, et le Groenland et le Royaume de Danemark, d'autre part (décision Groenland), section 6.

⁵³ Source: voir par exemple le document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IEDDH, section «Conclusions».

⁵⁴ Les contributions pour le climat au 11^e FED ont augmenté, passant de 3,3 % en 2014 à 23,3 % en 2016, et les contributions à l'ICD pour la lutte contre le changement climatique sont passées de 17,7 % en 2014 à 24,9 % en 2016. Source: indicateur 12b, cadre de résultats de l'UE pour le développement et la coopération internationale avec le concours du système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE.

⁵⁵ Source: voir par exemple le document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'ICD, section 5; document de travail des services de la Commission sur l'évaluation du FED, section 5.

⁵⁶ Source: Parlement européen, EU Gender Action Plan 2016-2020 at year one: European Implementation Assessment: http://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EPRS_STU%282017%29603256

⁵⁷ Le plan d'action sur l'égalité des sexes 2016-2020 est le cadre de l'UE pour la promotion de l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes et des filles dans les relations extérieures. L'évaluation européenne de la mise en œuvre réalisée par le Parlement européen, mentionnée ci-dessus, indique que l'Union a intégré la notion d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes dans les pays partenaires et pris en considération un certain nombre d'enseignements tirés du précédent plan d'action sur l'égalité des sexes (2010-2015). L'IcSP a été particulièrement salué pour les résultats obtenus à ce jour du point de vue du dialogue établi avec les ONG/OSC de femmes au sujet de l'approche consistant à associer l'ensemble de la société.

⁵⁸ Voir le document de travail des services de la Commission accompagnant le document «Rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre, en 2015, des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure» [SWD(2016) 456 final] du 19 décembre 2016.

Si les performances organisationnelles générales sont jugées efficaces, certaines parties intéressées n'en considèrent pas moins que la mise en œuvre des instruments représente parfois une charge administrative. La Commission est perçue par certaines parties prenantes comme se focalisant davantage sur les processus que sur les objectifs stratégiques et les résultats. Des exigences telles que l'intégration de différentes politiques et le respect d'engagements internationaux tels que l'appropriation et le partenariat impliquent des processus lourds. D'autres règlements (tels que le règlement relatif à la comitologie⁵⁹) augmentent la complexité et le temps nécessaire à la mise en œuvre des instruments.

Des gains d'efficacité modestes ont été réalisés par rapport aux instruments du CFP 2007-2013. Par exemple, en réduisant de cinq à deux le nombre de programmes thématiques de l'ICD, même si le programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent comporte encore des rigidités dues à la création de cinq lignes budgétaires différentes⁶⁰. Des gains d'efficacité découlant des processus de simplification (tels que l'utilisation de stratégies nationales plutôt que les stratégies par pays de l'UE et le fait que les documents de programmation peuvent remplacer les programmes indicatifs pluriannuels si les critères de qualité sont remplis) ont été introduits pour les processus de programmation de l'ICD, du FED, de l'IEV et de l'IAP II.

Pour ce qui est des instruments géographiques, un long processus de programmation est en place afin de garantir le respect des principes d'appropriation et de partenariat. Dans le cas du FED, les procédures comprennent également la participation des ordonnateurs nationaux/régionaux, dont la fonction est souvent considérée comme entravant l'efficacité et l'efficacité, en particulier au niveau régional. Une explication souvent évoquée porte sur des problèmes de capacités malgré un soutien régulier au renforcement des capacités⁶¹.

L'adoption du règlement commun de mise en œuvre a constitué une nouvelle caractéristique du CFP 2014-2020 synonyme de simplification pour les instruments du budget de l'UE concernés par le présent rapport, qui a été dans une large mesure reproduite dans le règlement sur la mise en œuvre du 11^e FED. Du fait de l'harmonisation des règles et de la limitation des différences d'interprétation dans l'ensemble des instruments de financement extérieur, les évaluations externes considèrent que le règlement commun de mise en œuvre a permis de réaliser des gains d'efficacité, mais que ceux-ci sont modestes. Par exemple, dans le cadre de l'IEDDH (dans des cas particuliers) et notamment de l'IcSP, l'attribution directe des financements accélère la mise en œuvre dans les situations de crise ou de besoin urgent.

Cohérence interne, cohérence externe, complémentarité et synergies entre les instruments de financement extérieur

Chaque instrument de financement extérieur a son propre champ d'application, lequel est fonction soit des problèmes auxquels il s'attaque (l'IEDDH, l'ICSN, l'IcSP et l'IP peuvent

⁵⁹ La comitologie désigne un processus par lequel des comités constitués de représentants des États membres contribuent à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de la législation de l'Union. Voir règlement relatif à la comitologie: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=celex%3A32011R0182>

⁶⁰ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'ICD, section 5.

⁶¹ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation du 11^e FED, section 5.

être appliqués dans le monde entier) soit de la zone géographique qu'il cible (l'ICD, le FED, l'IEV, la décision Groenland et l'IAP II sont assortis de thèmes spécifiques).

Ces instruments sont clairement conçus pour en compléter d'autres selon des modalités de mise en œuvre distinctes:

- 1) IEDDH (actions indépendantes et flexibles);
- 2) IcSP (pour une réaction rapide au moyen d'actions à court et à long terme); et
- 3) IP (pour des actions dans l'UE et/ou des intérêts mutuels qu'il n'est pas possible de financer au titre de l'ICD, de l'IEV ou de l'IAP II)⁶².

La cohérence interne au sein des instruments est largement satisfaisante en raison des instructions de programmation géographique révisées, de la concentration sectorielle, de processus décisionnels appropriés et de systèmes d'examen de la qualité améliorés. Cependant, des écarts considérables peuvent être observés au niveau des délégations de l'UE.

Les documents de travail des services de la Commission présentent des exemples de complémentarités entre les instruments. Par exemple, l'IEDDH et l'IP financent certaines actions que d'autres instruments géographiques ne sont pas en mesure de financer, telles que la coopération directe avec les organisations de la société civile sur les questions relatives aux droits de l'homme ou la coopération avec les pays industrialisés⁶³.

Des synergies efficaces entre l'IcSP (grâce à sa capacité de réaction à court terme sans programmation) et les instruments géographiques ont également été constatées, bien que l'efficacité des mesures de suivi soit entravée par le manque de flexibilité dans les procédures de la plupart des autres instruments, qui sont liés par de longues périodes de programmation⁶⁴.

La cohérence globale entre instruments pourrait néanmoins encore être améliorée, notamment en intégrant les instruments afin d'assouplir les délimitations entre les instruments/programmes géographiques (11e FED, IEV, ICD et IAP II) et les instruments/programmes thématiques (programmes thématiques au sein de l'ICD, de l'IcSP et de l'IP) qui peuvent intervenir tous deux dans les mêmes domaines⁶⁵. Le champ d'application spécifique des instruments géographiques a compliqué la mise en œuvre d'une coopération stratégique et cohérente avec certains pays partenaires. Trois instruments géographiques sont utilisés pour coopérer avec l'Afrique (FED, ICD et IEV), et la coopération à l'échelle continentale est financée par l'ICD (programme panafricain) et, avec un champ d'application légèrement réduit, par le 11^e FED (programme intra-ACP)⁶⁶. De même, il s'est révélé difficile de jeter des ponts entre les régions car, par exemple, les relations de l'UE avec les Caraïbes et l'Amérique latine relèvent à la fois de l'ICD et du FED.

⁶² Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IP pour la coopération avec les pays tiers, section 2.

⁶³ Y compris avec des pays partenaires stratégiques tels que le Brésil, la Chine, l'Inde et le Mexique.

⁶⁴ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IcSP, section 5.

⁶⁵ Source: rapport sur la cohérence, point 33.

⁶⁶ En outre, l'élément de réaction aux crises de l'IcSP a consacré 33 % de ses fonds à l'Afrique au cours de la période examinée.

La cohérence des politiques au service du développement⁶⁷ s'est renforcée. L'analyse du soutien de la politique commerciale au développement dans la coopération régionale montre une attention accrue pour le lien entre commerce et développement⁶⁸. Les liens entre sécurité, développement et aide humanitaire ont également bénéficié d'un nouvel élan politique.

Pour les instruments géographiques (ICD, IEV et 11^e FED), du point de vue de la cohérence entre priorités des pays partenaires et de l'UE, des évaluations externes font état de tendances à privilégier les priorités de l'UE au cours de la programmation, et ce malgré la consultation intense des parties intéressées au cours de la programmation et de la mise en œuvre des projets et, notamment dans le FED, la signature conjointe des documents et des actions annuelles de la programmation pluriannuelle. Ce compromis apparent entre les intérêts de l'UE et les valeurs internationales, d'une part, et les principes de partenariat, d'autre part, doit être envisagé dans le nouveau contexte d'intervention du programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD adoptés à l'échelle mondiale⁶⁹.

Valeur ajoutée

Une combinaison de plusieurs facteurs explique la valeur ajoutée des instruments de l'UE⁷⁰:

- i) l'expertise ou la compétence de l'UE⁷¹;
- ii) la nature de l'UE comme entité supranationale, et la neutralité relative, l'influence politique et le poids que cela implique potentiellement⁷²;
- iii) la couverture géographique de certains instruments⁷³, y compris la présence dans des contextes fragiles où les partenaires du développement sont moins nombreux et le volume considérable des fonds disponibles⁷⁴;

⁶⁷ Au moyen de la cohérence des politiques au service du développement, l'UE vise à prendre en compte les objectifs de développement dans toutes ses politiques susceptibles d'avoir une incidence sur les pays en développement. La cohérence des politiques vise à réduire autant que possible les contradictions et à créer des synergies entre différentes politiques de l'UE au bénéfice des pays en développement et à accroître l'efficacité de la coopération au développement. La cohérence des politiques au service des objectifs de développement a d'abord été intégrée dans la législation fondamentale de l'Union en 1992 et a ensuite été renforcée dans le traité de Lisbonne (art. 208 du traité sur le fonctionnement de l'UE), faisant de l'UE un précurseur dans ce domaine sur la scène internationale.

⁶⁸ Voir le 5^e rapport sur la cohérence des politiques au service du développement, 2015:

https://ec.europa.eu/europeaid/policies/policy-coherence-development_en

⁶⁹ Source: rapport sur la cohérence, point 51-53.

⁷⁰ Source: rapport sur la cohérence, point 37, et section 5 des documents de travail des services de la Commission joints à ce rapport.

⁷¹ Voir par exemple les centres d'expertise thématique créés par la Commission. Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IAP II, section 5. Ou dans le cadre de l'IP, par exemple l'expertise de l'UE en matière de normes techniques. Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IP, annexe 3.

⁷² L'UE est perçue dans une large mesure par les partenaires du dialogue comme un acteur ne défendant pas ou ne favorisant pas l'intérêt d'un pays particulier, ce qui est important pour l'UE comme acteur œuvrant en faveur de la paix et de la sécurité dans le cadre de la réaction aux crises au titre de l'IcSP et pour les missions d'observation électorale dans le cadre de l'IEDDH.

⁷³ La portée mondiale de l'IEDDH, y compris les missions d'observation électorale, et l'IP (qui est cependant axé sur les partenaires stratégiques).

⁷⁴ En particulier le FED et le volet thématique de l'ICD.

- iv) le champ d'application des instruments et leurs modalités (telles que l'appui budgétaire, les subventions, la gestion indirecte, les possibilités de financement mixte et la prise de décisions rapide pour la réaction aux crises); et
- (v) la capacité de l'UE de mener des actions conjointes (programmation conjointe et mise en œuvre conjointe), en particulier avec les États membres.

Parmi d'autres facteurs figurent la possibilité d'utiliser les instruments pour intervenir à différents niveaux (national, régional, continental), la prévisibilité des fonds (notamment le FED, qui n'est pas soumis à la règle de l'annualité du budget de l'UE⁷⁵), l'accent mis sur la coopération régionale⁷⁶ et la position unique de l'UE pour préparer les pays candidats à l'adhésion à l'UE au moyen de l'IAP.

Des instruments plus spécialisés ont une valeur ajoutée spécifique liée à leur champ d'application. Par exemple, dans le cas de l'IcSP, la vitesse, la flexibilité, la capacité d'adaptation à des contextes évolutifs et la présence dans des zones où d'autres acteurs sont absents⁷⁷, et les actions de l'IEDDH dans des situations délicates en ce qui concerne les droits de l'homme sans nécessité d'autorisation de la part des gouvernements partenaires.

Effet de levier

Les conditions sont en place pour que les instruments permettent un dialogue renforcé sur les politiques à mener à l'échelle du pays, notamment lorsque les programmes sont mis en œuvre au moyen d'un appui budgétaire⁷⁸. L'IP soutient le dialogue sur les politiques à mener/les partenariats avec les pays tiers en finançant des activités de coopération spécifiques (sur la base de l'intérêt mutuel) qui contribuent à promouvoir les intérêts de l'UE et à créer une dynamique politique unique⁷⁹.

Un autre effet de levier important résulte du rôle de coordination des donateurs joué par les délégations de l'UE, ce qui favorise la complémentarité et la cohérence entre les différents acteurs de l'UE et accroît la visibilité de l'UE. C'est notamment le cas lorsque des processus de programmation conjointe ont été lancés⁸⁰.

Les instruments spécialisés servent également à engager un dialogue ciblé sur les politiques à mener, comme c'est le cas, par exemple, pour l'ICSN ou l'IEDDH en ce qui concerne l'observation électorale. L'IcSP a contribué à tirer parti du dialogue sur les politiques à mener engagé par l'UE pour accroître les fonds des donateurs dépensés dans une démarche tenant compte des situations de conflit⁸¹. Les évaluations indiquent également certaines faiblesses de la dynamique politique en ce qui concerne le dialogue renforcé sur les droits de l'homme et

⁷⁵ L'annualité est le principe budgétaire selon lequel les dépenses et les recettes sont programmées et autorisées pour une année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre. Source: article 9 du règlement 966/2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32012R0966&from=EN>

⁷⁶ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IAP II, section 5.

⁷⁷ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IcSP, section 2.

⁷⁸ Sources: Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IEV, section 5, et document de travail des services de la Commission relatif à l'IAP II, section 5.

⁷⁹ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IP, section 5.

⁸⁰ Voir l'évaluation externe de la programmation conjointe: https://ec.europa.eu/europeaid/evaluation-eu-joint-programming-process-development-cooperation-2011-2015_en

⁸¹ Source: document de travail des services de la Commission relatif à l'IcSP, section 5.

les valeurs fondamentales. Ces faiblesses sont liées notamment à une moindre acceptation du modèle de développement libéral et démocratique, à la moindre importance de l'aide au développement officielle et à l'apparition de nouveaux acteurs⁸².

L'effet de levier financier des instruments est raisonnablement important, grâce essentiellement aux modalités de financement mixte (pour l'ICD, le FED, l'IEV et l'IAP)⁸³. La création de fonds fiduciaires a également entraîné un effet de levier financier⁸⁴, même si celui-ci n'a pas toujours atteint le niveau escompté.

Possibilités de simplification

Des mécanismes efficaces et présentant un bon rapport coût-efficacité sont essentiels pour améliorer la performance des instruments. La Commission a entrepris un processus de simplification en révisant les lignes directrices relatives à la programmation pluriannuelle et les procédures de décision annuelles. Les parties intéressées considèrent toutefois que l'ensemble des instruments ainsi que certains instruments en particulier sont complexes, représentent une charge administrative et manquent de flexibilité financière. La ventilation détaillée du budget incluse dans l'ICD tant pour les programmes géographiques que pour les programmes thématiques augmentent la complexité et la rigidité de l'instrument, compliquant le transfert de fonds entre objectifs et la modification des priorités au sein de l'instrument, notamment lorsqu'il est nécessaire de faire face à des urgences et à des crises.

Avant le CFP 2014-2020, chaque instrument disposait de ses propres règles de mise en œuvre, ce qui a entraîné des divergences dans leur mise en œuvre pour le CFP 2007-2013. Le règlement commun de mise en œuvre, sur lequel s'aligne dans une large mesure le règlement de mise en œuvre du FED⁸⁵, a contribué au programme de simplification en prévenant les divergences et les problèmes d'interprétation⁸⁶. Depuis 2014, les efforts continus de simplification dans les relations extérieures ont visé à éliminer les charges inutiles, à accroître la flexibilité et à réduire la complexité pour les partenaires extérieurs sur le plan de la mise en œuvre. D'autres simplifications sont envisagées, mais elles requièrent d'abord des modifications du règlement financier par le Conseil et le Parlement européen; raison pour laquelle la Commission en a proposé la révision⁸⁷.

Contribution à la cohérence de l'action extérieure de l'UE

L'UE assure la sécurité et la prospérité des Européens par sa présence active sur la scène internationale, afin de promouvoir ses intérêts et de soutenir les valeurs de démocratie, d'état de droit et de protection des droits de l'homme. Les politiques de l'action extérieure de l'UE⁸⁸

⁸² Source: rapport sur la cohérence, encadré 1, page 5.

⁸³ Sources: par exemple, document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'ICD, section 5, et document de travail des services de la Commission sur l'évaluation du FED, section 5.

⁸⁴ Voir le tableau 3 en annexe pour la ventilation financière.

⁸⁵ Règlement (UE) 2015/323 du Conseil du 2 mars 2015 portant règlement financier applicable au 11^e Fonds européen de développement (JO L 58, p. 17).

⁸⁶ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation du règlement commun de mise en œuvre, page 8.

⁸⁷ Proposition de la Commission COM(2016) 605 final du 14 septembre 2016.

⁸⁸ Voir l'article 3, paragraphe 5, et l'article 21 du traité sur l'Union européenne.

comprennent des engagements internationaux tels que le programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, ainsi que la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE, le nouveau consensus européen pour le développement, le partenariat stratégique UE-Afrique renouvelé, la politique européenne de voisinage révisée, la politique d'élargissement et le consensus sur l'aide humanitaire, entre autres, qui constituent ensemble le cadre nécessaire pour que l'UE atteigne ses objectifs.

Pour atteindre ces objectifs, la panoplie d'instruments dont dispose l'UE pour ses politiques extérieures comprend la coopération au développement, la diplomatie, la paix, les actions de sécurité et de défense, la coopération économique, l'élargissement, l'aide humanitaire et la protection civile, les relations de voisinage renforcées, l'assistance macrofinancière, le partenariat sur les défis mondiaux et le commerce. Les instruments de cette panoplie représentent plus des trois quarts des fonds disponibles au titre du CFP actuel et ont contribué à l'action extérieure de l'UE depuis 2014, comme mentionné dans les documents d'évaluation établis par les services de la Commission.

En outre, afin d'améliorer l'efficacité de l'UE dans le soutien à la stabilité, à la sécurité et au développement durable dans les pays partenaires, la Commission a adopté une proposition de modification du règlement IcSP⁸⁹. Cette modification comble les lacunes observées dans la capacité de l'UE de fournir un soutien lorsqu'il s'agit de renforcer les capacités des partenaires de l'UE dans le secteur de la sécurité et permettrait à cette dernière de soutenir les acteurs militaires, à titre exceptionnel et dans des circonstances clairement définies.

Le recours à la programmation conjointe avec les États membres et d'autres donateurs a permis de formuler une réponse plus cohérente et visible au développement des pays partenaires. Une évaluation spécifique⁹⁰ publiée en mars 2017 a révélé des progrès dans la programmation conjointe avec les États membres indiquant que bien qu'elle en soit encore à ses débuts, la programmation conjointe est utile pour l'UE et ses États membres. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour résoudre les difficultés liées à l'appropriation du processus et des résultats par les pays partenaires.

En ce qui concerne la société civile dans les pays partenaires, bien que les instruments géographiques fonctionnent essentiellement avec les autorités, la coopération avec les organisations de la société civile reste une caractéristique constante de l'ensemble des instruments, l'objectif étant de contribuer au renforcement des capacités de ces organisations et à une société civile en mesure de promouvoir des réformes et de demander aux gouvernements de rendre des comptes. Certains instruments et programmes, tels que l'IEDDH et l'OSC-AL de l'ICD sont essentiellement destinés à soutenir la société civile.

L'interconnexion étroite entre les politiques internes et les politiques extérieures est évidente, comme l'a montré la crise migratoire, pour laquelle la coordination et la complémentarité entre les instruments ont été nécessaires. Les priorités des politiques internes de l'UE ont été intégrées, dans la mesure du possible, dans les politiques extérieures de manière cohérente et

⁸⁹ Voir la section 2 «Contexte» pour de plus amples informations.

⁹⁰ Voir l'évaluation externe du processus de programmation conjointe de la coopération au développement (mars 2017) http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation-eu-joint-programming-process-development-cooperation-2011-2015_en

systematique, afin de protéger les intérêts de l'UE et de promouvoir des solutions d'intérêt mutuel, et ont également bénéficié de l'accent spécialement mis par l'IP sur le lien entre politiques internes et politique extérieure.

Pour servir de manière appropriée les intérêts extérieurs et atteindre des objectifs mondiaux, une collaboration plus étroite entre les services intérieurs et extérieurs de l'UE a été recherchée⁹¹, afin de garantir des approches cohérentes et d'éviter les redondances et les chevauchements. Afin de contribuer à renforcer la cohérence, de veiller à ce que les actions de l'UE se renforcent mutuellement et d'éviter les approches contradictoires, les services extérieurs doivent avoir une vision plus complète des activités menées en dehors de l'UE, notamment en ce qui concerne les défis mondiaux tels que le changement climatique, la biodiversité ou la lutte contre le terrorisme. Les multiples documents de programmation actuels couvrant un pays, une région ou un continent déterminés font qu'il est difficile d'avoir une vue d'ensemble claire des actions extérieures⁹².

Contribution aux priorités de l'UE pour une croissance intelligente, durable et inclusive

La croissance intelligente, durable et inclusive est au cœur de l'aide extérieure de l'UE. Les instruments contribuent à la croissance intelligente par l'intermédiaire de projets liés au commerce et l'élaboration de démarches collectives en matière de changement climatique et d'environnement.

Conformément au programme pour le changement⁹³, qui vise à accroître considérablement les effets de l'aide extérieure de l'UE et son efficacité, l'aide de l'UE à l'échelle des pays doit se concentrer sur trois secteurs au plus dans la plupart des pays partenaires. Le soutien de l'UE s'est depuis lors orienté sur les deux domaines prioritaires du programme pour le changement, l'un des deux étant la croissance inclusive et durable pour le développement humain⁹⁴.

L'IAP II a l'objectif clair de renforcer le développement économique et social des pays bénéficiaires en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie «Europe 2020» pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Les instruments du développement sont axés en particulier sur la croissance intelligente, durable et inclusive, comme l'illustrent les actions adoptées dans les différents programmes d'action annuels⁹⁵. L'IP contribue également à ces priorités de l'UE, de même que la décision Groenland. En ce qui concerne l'IP, un des objectifs spécifiques est la promotion de la dimension internationale de la stratégie Europe 2020 sous tous ses aspects (ex. emplois, croissance et investissements, PME).

Depuis 2008, la Commission a mis en place des modalités de financement mixte dans différentes régions du monde, entraînant la mobilisation des investissements, afin de

⁹¹ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IP, section 5.

⁹² Voir, par exemple, la description des instruments actifs en Afrique à la section 4 «Cohérence interne, cohérence externe, complémentarité et synergies entre les instruments de financement extérieur».

⁹³ COM(2011) 637 du 13 octobre 2011.

⁹⁴ Source: document de travail des services de la Commission accompagnant le document «Rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre, en 2015, des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure» [SWD(2016) 456 final] du 19 décembre 2016.

⁹⁵ Source: Commission, Rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre, en 2015, des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure [SWD(2016) 456 final] du 19 décembre 2016.

promouvoir le développement économique durable. Ces opérations mixtes ont visé différents domaines d'intervention (projets d'infrastructure, financement des micro, petites et moyennes entreprises, etc.), et la valeur ajoutée qu'elles apportent varie selon l'objectif supplémentaire spécifique qu'elles visent à atteindre, ainsi que selon la situation économique dans le pays faisant l'objet de ces opérations (ex. cadre macroéconomique, environnement favorable aux entreprises, climat d'investissement).

Incidence à long terme

Les évaluations externes ont mis en évidence des difficultés manifestes dans la mesure de l'incidence à long terme des instruments à mi-parcours de leur mise en œuvre, car certains d'entre eux n'ont que récemment commencé à mettre en œuvre un nombre considérable de projets et de programmes, et les niveaux de référence n'ont, dans de nombreux cas, pas encore été établis.

Toutefois, certaines évaluations ont pu examiner les réalisations relevant d'instruments précédents et ont montré des évolutions positives en ce qui concerne des indicateurs essentiels. Par exemple, l'ICD a soutenu l'élaboration de 50 stratégies nationales et régionales pour le climat au cours des dernières années; dans les pays voisins, en dépit de circonstances difficiles (ex. crise économique mondiale, crises régionales, guerres civiles, terrorisme et crise migratoire), certains pays ont affiché des progrès notables dans certains domaines de gouvernance (ex. la Géorgie dans le domaine de l'administration publique). En ce qui concerne l'IP, l'évaluation à mi-parcours conclut que le soutien déployé est en voie de produire les effets escomptés⁹⁶.

Les résultats par rapport à l'ensemble actuel d'objectifs définis dans les instruments dépendent de différents facteurs externes échappant au contrôle des instruments, comme l'appropriation nationale, la volonté politique et les capacités administratives d'un pays. Le coût de l'absence d'action ou d'une action tardive dans les relations extérieures serait catastrophique si l'instabilité, les conflits et la guerre devaient gagner du terrain, en particulier dans le voisinage de l'UE, avec un risque de répercussions pour l'UE elle-même.

5. Conclusions

En conclusion, l'éventail actuel des instruments est toujours pertinent et s'est révélé jouer un rôle moteur suffisant. À ce stade, il n'est dès lors pas nécessaire de modifier les instruments au moyen de propositions législatives ou d'actes délégués.

Toutefois, les documents de travail des services de la Commission liés au présent rapport indiquent que certains aspects mériteront une attention particulière à l'avenir, en vue d'améliorer la mise en œuvre de l'action extérieure de l'UE et de tirer les enseignements pour la prochaine génération d'instruments.

Les questions examinées dans les différentes évaluations externes seront prises en considération au cours de la période de mise en œuvre restante des instruments et lors de la préparation de la prochaine génération d'instruments. En particulier:

⁹⁶ Source: document de travail des services de la Commission sur l'évaluation de l'IP, section 5.

- Le programme de développement durable à l'horizon 2030 est essentiel, car il fixe des objectifs de développement durable ambitieux et universels et se fonde sur des partenariats conclus entre plusieurs parties prenantes en soulignant l'importance du programme d'action non lié à des aides et les interconnexions entre les objectifs, y compris le lien entre sécurité et développement. Les objectifs de développement durable doivent être pris en considération de manière systématique et cohérente dans l'action extérieure de l'UE. Conformément au programme de développement durable à l'horizon 2030, la stratégie globale et le nouveau consensus européen pour le développement offrent une nouvelle vision de l'action extérieure de l'UE⁹⁷.
- L'importance de promouvoir les valeurs fondamentales et les droits de l'homme est au cœur des instruments, mais les évaluations externes révèlent qu'il est plus difficile de promouvoir et de faire avancer ce programme dans de nombreux pays et que l'espace des organisations de la société civile se réduit dans de nombreux pays également. Cette situation fait qu'il est difficile pour l'UE d'agir sur ces dimensions importantes et met en évidence une autre tension possible entre certains éléments fondamentaux de l'action extérieure de l'UE et les principes de partenariat et d'appropriation.
- Dans le contexte actuel marqué par des crises et des conflits multiples, le cadre financier pluriannuel de l'UE doit pouvoir s'adapter rapidement à l'évolution des priorités et aux événements imprévus, et donner des résultats rapidement sur le terrain⁹⁸. Les instruments nécessitent également une flexibilité financière parmi d'autres types de flexibilité si l'on veut que l'action extérieure permette à l'UE de relever les nombreux défis auxquels elle est confrontée sur la scène internationale. Cette flexibilité doit être mise en place à différents niveaux. Cela signifie commencer par le budget, qui devrait comprendre des réserves plus importantes, par l'intermédiaire de la programmation pluriannuelle, et par une plus grande simplification sur le plan de la mise en œuvre afin d'accroître l'efficacité et l'efficience.
- L'équilibre entre les engagements à long terme pour soutenir les réformes dans les pays partenaires et les actions à court terme devrait être réévalué. On constate une tension entre la prévisibilité, liée aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, et la flexibilité de l'aide extérieure de l'UE.
- Globalement, il est nécessaire d'accorder une attention particulière au futur niveau d'ambition pour la paix et la sécurité dans les actions extérieures⁹⁹. En outre, l'expérience récente montre qu'une capacité de réaction rapide et flexible aux crises restera nécessaire.
- S'il est clair que la cohérence existe entre les instruments, celle-ci pourrait être renforcée en rationalisant leur nombre. Cela contribuerait à assurer de meilleures interactions d'un

⁹⁷ Voir aussi la déclaration de Rome du 25 mars 2017.

⁹⁸ Source: Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil «Réexamen/révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2014-2020. Un budget de l'UE axé sur les résultats», COM (2016) 603 final du 14 septembre 2016.

⁹⁹ Commission, COM (2017)2025 du 1^{er} mars 2017 - Livre blanc sur l'avenir de l'Europe; COM(2017) 315 du 7 juin 2017 - Document de réflexion sur l'avenir de la défense européenne; COM (2017)358 du 28 juin 2017 - Document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE.

point de vue opérationnel, notamment entre les instruments et programmes géographiques et thématiques qui peuvent intervenir dans les mêmes régions.

- L'intégration des priorités de l'UE, si elle est de manière générale une réussite, par exemple en ce qui concerne le changement climatique et la protection de l'environnement, s'est toutefois révélée difficile dans certains contextes, notamment en raison de la résistance de certains pays partenaires et d'une tension possible entre la réalisation du programme d'action de l'UE, d'une part, par exemple en ce qui concerne la promotion de l'action relative aux biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent ou pour ce qui est de la migration et de la sécurité, et les principes d'appropriation et de partenariat, d'autre part.
- Le lien entre les objectifs des politiques internes et ceux de la politique extérieure doit être mieux articulé. Il serait nécessaire de concevoir d'autres modes de coopération sur la base de l'expérience du programme de l'ICD concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent et de l'IP, dont la portée est mondiale.
- Le principe de graduation dans l'ICD a intentionnellement limité la capacité de l'UE de coopérer avec les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure par l'intermédiaire de la coopération bilatérale. L'UE doit rechercher la coopération avec l'ensemble des pays, y compris les pays en développement plus avancés et les partenaires stratégiques, conformément au programme de développement durable à l'horizon 2030 et au nouveau consensus européen pour le développement.
- Les possibilités de coopération avec les États membres de l'UE, notamment au moyen de la programmation conjointe, doivent être renforcées. Cela nécessiterait cependant un engagement accru de la part des gouvernements des pays partenaires et des États membres dans certains pays.

Annexes

Tableau 1 Dépenses par pays bénéficiaire et région et par instrument / en euros

Total ICD	Montant engagé					Montant payé				
	2014	2015	2016	2017	TOTAL	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Pays ACP	50 000				50 000		50 000			50 000
Afghanistan		202 117 199	246 915 514	80 012 500	529 045 213		5 455 034	82 784 018	68 499 400	156 738 452
Afrique		25 000 000	45 389 112	0	70 389 112		18 454 143	17 704 909		36 159 052
Tous les pays	354 363 692	477 729 883	460 030 436	255 364 877	1 547 488 888		28 808 414	193 239 844	116 665 509	338 713 766
Asie	74 707 123	76 373 104	97 237 355	27 917 210	276 234 792	50 000	11 450 597	27 610 794	24 289 944	63 401 334
Asie-Pacifique / Sud		5 000 000			5 000 000			1 537 420	1 151 777	2 689 197
Bangladesh	25 000 000	99 050 000	136 771 841	1 678 159	262 500 000			6 438 475	23 747 197	30 185 672
Bhoutan			44 000 000		44 000 000					1 500 000
Bolivie	102 633 200	20 000 000	7 000 000		129 633 200		2 298 641	35 753 173	173 539	38 225 353
Brésil		4 000 000			4 000 000					12 855
Cambodge	50 000 000	40 000 000	30 000 000	40 000 000	160 000 000		6 315 150	21 679 488	9 229 926	37 224 565
Cap-Vert		1 250 000	5 000 000		6 250 000		1 250 000			1 250 000
Région d'Afrique centrale	5 000 000				5 000 000			2 000 000		2 000 000
Région d'Amérique centrale		34 000 000	21 000 000		55 000 000			15 001 365	162 030	15 163 395
Région d'Asie centrale	10 000 000	76 300 000	20 000 000	297 320	106 597 320		574 447	22 402 408	10 535 038	33 511 892
Colombie		67 000 000	30 680 000	40 000 000	137 680 000			10 447 404	21 345 700	31 793 104
Cuba		7 700 000	1 850 000		9 550 000			43 500	2 058 504	2 102 004
Équateur			13 400 000	6 400 000	19 800 000					3 364 374
El Salvador		5 000 000	50 000 000		55 000 000			418 410	32 035	450 445
Europe UE	36 000 000	250 000			36 250 000		12 125 543	12 315 458	2 216 354	26 657 354
Guatemala	25 000 000	5 000 000	10 300 000	15 000 000	55 300 000			116 367	5 322 191	5 438 558
Guinée-Bissau		4 000 000			4 000 000			1 265 880		1 265 880
Haiti	5 000 000				5 000 000		419 202	1 316 856	122 474	1 858 531
Honduras	51 600 000	30 000 000	5 668 320	12 231 680	99 500 000		2 827 150	13 520 342	3 538 567	19 886 059
Irak		50 011 154	43 400 000		93 411 154			4 010 759	14 335 231	18 345 990
Kirghizstan	30 000 000	49 130 000	23 000 000		102 130 000		45 530	20 586 377	2 342 538	22 974 445
Laos		44 500 000	31 000 000		75 500 000			6 120 161	6 362 441	12 482 602
Amérique latine et Caraïbes	10 000 000	20 500 000	10 000 000		40 500 000			6 524 544	4 905 002	11 429 546
Pays d'Amérique latine	59 572 759	63 493 537	137 977 263	70 210 000	331 253 559		900 198	31 347 360	34 876 313	67 123 871
Liberia			6 000 000		6 000 000					0
Madagascar		8 000 000			8 000 000			1 830 902		1 830 902
Mali	270 000		6 000 000		6 270 000		147 825			147 825
Maurice			3 000 000		3 000 000					0
Pays divers	329 576 970	198 422 948	299 720 551	43 037 840	870 758 309		133 340 070	166 690 507	101 002 434	401 033 011
Mongolie	8 200 000				8 200 000			1 482 119	164 062	1 646 181
Myanmar	60 000 000	70 000 000	-1 783 574		128 216 426		15 228 889	24 241 879	1 750 005	41 220 772
Proche et Moyen-Orient	0		20 000 000		20 000 000					0
Népal	22 650 000	125 000 000	81 400 000	1 650 000	230 700 000			56 470 775	3 635 183	60 105 958
Nicaragua	8 000 000	20 000 000	20 000 000		48 000 000			6 640 797	1 461 447	8 102 244
Niger	11 000 000		663 143		11 663 143			4 001 025		4 001 025
Région Pacifique	1 900 000				1 900 000			1 509 920		1 509 920
Pakistan	97 500 000	128 000 000	45 520 000	60 000 000	331 020 000		601 625	21 661 085	10 167 752	32 430 461
Région panafricaine	97 577 288	101 404 040	81 382 007	88 280 888	368 644 223		19 549 037	51 074 376	38 590 783	109 214 197
Paraguay	1 984 000	2 000 000	57 660 000	1 650 000	63 294 000		457 625	1 048 324	2 493 386	3 999 334
Pérou	5 000 000	43 300 000		-8 895	48 291 105	4 650 000		12 494 428	697 594	17 842 022
Philippines	76 000 000		6 100 000		82 100 000			14 699 345	579 009	15 278 354
Rwanda	4 000 000				4 000 000			2 006 600		2 006 600
Samoa		3 000 000			3 000 000					0
Seychelles	3 000 000				3 000 000			246 560	422 650	669 210
Afrique du Sud		27 795 000	64 245 800	-120 920	91 919 880		5 141 312	7 549 795	2 206 878	14 897 985
Région d'Asie du Sud-Est	35 000 000	30 000 000	40 000 000		105 000 000		1 309 455	1 560 413	6 977 070	9 846 938
Sri Lanka	14 000 000	38 000 000	12 000 000	30 000 000	94 000 000			4 467 653	6 235 206	10 702 860
Soudan			8 500 000		8 500 000					0
Suriname		3 000 000			3 000 000			1 050 000		1 050 000
Tadjikistan	35 000 000	15 000 000			50 000 000			4 454 772	2 326 027	6 780 799
Territoires à l'est de la Jordanie	2 500 000		-1 256 580	-73 277	1 170 143		379 113	588 908	28 523	996 544
Thaïlande		13 700 000			13 700 000			4 312 625	1 073 705	5 386 330
Togo			10 000 000		10 000 000					0
Turkmenistan			9 530 000		9 530 000					0
Non alloué par pays	313 489 148	171 967 039	200 886 050	13 349 529	699 691 765	3 089 560	81 204 489	199 293 054	94 974 110	378 561 212
Ouzbekistan	20 000 000		21 500 000	600 000	42 100 000			3 169 260	4 278 861	7 448 121
Viêt Nam	14 000 000	1 100 000	108 000 000		123 100 000					0
Région d'Afrique de l'Ouest			5 200 000		5 200 000					0
Yémen	51 000 000		23 104 914	8 895 086	83 000 000			23 677 436	17 498 708	41 176 144
TOTAL	2 050 574 180	2 407 093 903	2 597 992 151	796 371 997	7 852 032 231	7 789 560	329 879 344	1 151 157 103	671 057 239	2 159 883 246

ICD ACP	Montant engagé					Montant payé				
	2014	2015	2016	2017	TOTAL	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Région panafricaine	97 577 288	101 404 040	81 382 007	88 280 888	368 644 223		19 549 037	51 074 376	38 590 783	109 214 197
Afrique du sud		27 795 000	64 245 800	-120 920	91 919 880		5 141 312	7 549 795	2 206 878	14 897 985
Tous les pays			10 000 000		10 000 000				40 210	40 210
TOTAL	97 577 288	129 199 040	155 627 807	88 159 968	470 564 102	0	24 690 349	58 624 171	40 837 871	124 152 391

ICD ALA	Montant engagé					Montant payé				
	2014	2015	2016	2017	Totals	2014	2015	2016	2017	Totals
Zone bénéficiaire										
Bolivie	102 633 200	20 000 000			122 633 200		2 298 641	35 753 173	173 539	38 225 353
Région d'Amérique centrale		34 000 000	21 000 000		55 000 000			15 001 365	162 030	15 163 395
Colombie		67 000 000	30 680 000	40 000 000	137 680 000			10 447 404	21 345 700	31 793 104
Cuba		7 700 000	1 850 000		9 550 000			43 500		2 102 004
Équateur			13 400 000	6 400 000	19 800 000				3 364 374	3 364 374
El Salvador		5 000 000	50 000 000		55 000 000			418 410	32 035	450 445
Guatemala	25 664 313	5 000 000	10 300 000	15 000 000	55 964 313		527 891	116 367	5 322 191	5 966 449
Honduras	51 600 000	30 000 000	5 668 320	12 231 680	99 500 000		2 827 150	13 520 342	3 538 567	19 886 059
Amérique latine et Caraïbes	10 000 000	12 000 000			22 000 000			5 076 743	3 552 168	8 628 910
Pays d'Amérique latine	59 572 759	63 493 537	137 977 263	70 210 000	331 253 559		900 198	31 347 360	34 876 313	67 123 871
Nicaragua	8 000 000	20 000 000	20 000 000		48 000 000			6 640 797	1 461 447	8 102 244
Paraguay	1 984 000	2 000 000	57 660 000	1 650 000	63 294 000		457 625	1 048 324	2 493 386	3 999 334
Pérou		43 300 000			43 300 000			12 153 323	697 594	12 850 917
Total	259 804 272	309 493 537	348 535 583	145 141 680	1 062 975 072		7 011 504	131 567 108	79 077 847	217 656 459

ICD Asie	Montant engagé					Montant payé				
	2014	2015	2016	2017	Totals	2014	2015	2016	2017	Totals
Zones bénéficiaires										
Afghanistan	182 500 000	202 117 199	246 915 514	80 012 500	711 545 213		5 455 034	82 784 018	68 499 400	156 738 452
Toute l'Asie	94 707 123	96 373 104	167 237 355	27 917 210	386 234 792	50 000	11 450 597	27 617 966	38 687 050	77 805 612
Bangladesh	31 000 000	91 050 000	136 771 841	1 678 159	260 500 000			8 564 529	23 747 197	32 311 726
Bhoutan			39 000 000		39 000 000				1 500 000	1 500 000
Cambodge	50 000 000	40 000 000	30 000 000	40 000 000	160 000 000		6 315 150	21 679 488	9 229 926	37 224 565
Région d'Asie centrale	10 000 000	76 300 000	20 000 000	297 320	106 597 320		574 447	22 402 408	10 535 038	33 511 892
Irak		50 011 154	43 400 000		93 411 154			4 010 759		18 345 990
Kirghizstan	30 000 000	49 130 000	23 000 000		102 130 000		45 530	20 586 377	2 342 538	22 974 445
Laos		44 500 000	31 000 000		75 500 000			6 120 161	6 362 441	12 482 602
Mongolie	8 200 000				8 200 000			1 482 119	1 64 062	1 646 181
Myanmar	120 000 000	70 000 000	-1 783 574		188 216 426		15 228 889	50 044 302	1 750 005	67 023 195
Népal	22 650 000	127 000 000	81 400 000	1 691 644	232 741 644			57 939 659	3 688 132	61 627 790
Pakistan	97 500 000	124 000 000	45 520 000	60 000 000	327 020 000		601 625	21 661 085	9 491 689	31 754 398
Philippines	76 000 000		6 100 000		82 100 000			14 699 345	579 009	15 278 354
Région du Sud-Est	10 000 000				10 000 000		4 000 000			4 000 000
Sri Lanka	14 000 000	38 000 000	12 000 000	30 000 000	94 000 000			4 467 653	6 235 206	10 702 860
Tadjikistan	35 031 914	15 000 000			50 031 914	31 914		4 454 772	2 326 027	6 812 713
Territoires à l'est de la Jordanie	2 500 000		-1 256 580	-73 277	1 170 143		379 113	588 908	28 523	996 544
Thaïlande		10 000 000			10 000 000			3 063 048	1 073 705	4 136 752
Turkmenistan			9 530 000		9 530 000			0	0	0
Ouzbékistan	20 000 000		26 500 000	600 000	47 100 000			6 169 260	4 278 861	10 448 121
Viêt Nam	14 000 000	1 100 000	108 000 000		123 100 000			0	0	0
Yémen	51 000 000		23 104 914	8 895 086	83 000 000			23 677 436	17 498 708	41 176 144
Total	869 089 037	1 034 581 457	1 046 439 469	251 018 642	3 201 128 605	81 914	44 050 385	382 013 292	222 352 747	648 498 338

ICD OSC-AL	Montant engagé					Montant payé				
	2014	2015	2016	2017	TOTAL	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Zone bénéficiaire										
Tous pays	212 764 950	226 381 335	246 680 952	255 803 719	941 630 956	0	17 442 547	111 678 828	73 795 397	202 916 772
Europe UE	36 000 000	250 000	0	0	36 250 000	0	12 125 543	12 315 458	2 216 354	26 657 354
Tous pays	248 764 950	226 632 045	246 680 952	255 803 719	977 885 892	0	29 568 799	123 997 915	76 011 750	229 578 465

ICD ENER	Montant engagé					Montant payé				
	2014	2015	2016	2017	TOTAL	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Zone bénéficiaire										
Tous pays	82 851 742	67 875 236	86 191 412	0	236 918 390	0	4 169 082	37 000 000	5 416 647	46 585 729
TOTAL	82 851 742	67 875 236	86 191 412	0	236 918 390	0	4 169 082	37 000 000	5 416 647	46 585 729

INSC	Montant engagé					Montant payé				
	2014	2015	2016	2017	TOTAL	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Zone bénéficiaire										
Arménie	0	1 000 000	3 700 000	0	4 700 000	0	0	0	239 726	239 726
Belarus	0	1 000 000	3 500 000	0	4 500 000	0	0	0	0	0
Région d'Asie centrale	11 600 000	8 000 000	0	0	19 600 000	0	12 764 449	3 685 551	0	16 450 000
Chine	0	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	579 899	579 899
Iran	0	0	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0	419 126	419 126
Irak	1 500 000	0	0	0	1 500 000	0	0	0	0	0
Pays divers	4 046 872	10 386 786	7 669 456	37 984 131	60 087 245	0	126 333	4 336 829	1 965 696	6 428 859
Maroc	0	2 000 000	0	0	2 000 000	0	0	0	0	0
Région d'Asie du Sud-Est	0	0	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0	0	0
Tanzanie	4 000 000	0	0	0	4 000 000	0	0	1 201 200	0	1 201 200
Turquie	0	0	3 000 000	0	3 000 000	0	0	0	0	0
Ukraine	8 200 000	34 500 000	46 500 000	0	89 200 000	0	0	63 580 092	8 794 908	72 375 000
TOTAL	29 346 872	59 886 786	70 369 456	37 984 131	197 587 245	0	12 890 782	72 803 673	11 999 355	97 693 810

ICD ENV	Montant engagé					Montant payé				
Zone bénéficiaire	2014	2015	2016	2017	TOTAL	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Pays ACP	50 000	0	0	0	50 000	0	50 000	0	0	50 000
Afrique	0	10 000 000	20 000 000	0	30 000 000	0	0	5 168 333	13 125	5 181 458
Tous pays	45 628 310	23 059 016	18 985 271	0	87 672 597	0	2 199 416	13 836 582	9 980 059	26 016 057
Asie-Pacifique / Sud	0	5 000 000	0	0	5 000 000	0	0	1 537 420	1 151 777	2 689 197
Bangladesh	0	8 000 000	0	0	8 000 000	0	0	1 474 002	0	1 474 002
Bhoutan	0	0	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0	0	0
Cap-Vert	0	0	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0	0	0
Région d'Afrique centrale	5 000 000	0	0	0	5 000 000	0	0	2 000 000	0	2 000 000
Guinée-Bissau	0	4 000 000	0	0	4 000 000	0	0	1 265 880	0	1 265 880
Amérique latine et Caraïbes	0	8 500 000	10 000 000	0	18 500 000	0	0	1 447 801	1 352 834	2 800 636
Liberia	0	0	6 000 000	0	6 000 000	0	0	0	0	0
Madagascar	0	8 000 000	0	0	8 000 000	0	0	1 830 902	0	1 830 902
Mali	270 000	0	6 000 000	0	6 270 000	0	147 825	0	0	147 825
Maurice	0	0	3 000 000	0	3 000 000	0	0	0	0	0
Pays divers	41 500 000	60 000 000	46 300 000	0	147 800 000	0	2 696 440	25 113 281	9 142 878	36 952 600
Niger	11 000 000	0	663 143	0	11 663 143	0	0	4 001 025	0	4 001 025
Région Pacifique	1 900 000	0	0	0	1 900 000	0	0	1 509 920	0	1 509 920
Pérou	5 000 000	0	0	-8 895	4 991 105	4 650 000	0	341 105	0	4 991 105
Rwanda	4 000 000	0	0	0	4 000 000	0	0	2 006 600	0	2 006 600
Samoa	0	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	0	0
Seychelles	3 000 000	0	0	0	3 000 000	0	0	246 560	422 650	669 210
Région d'Asie du Sud-Est	0	10 000 000	0	0	10 000 000	0	0	0	1 508 584	1 508 584
Soudan	0	0	8 500 000	0	8 500 000	0	0	0	0	0
Suriname	0	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	1 050 000	0	1 050 000
Togo	0	0	10 000 000	0	10 000 000	0	0	0	0	0
Non alloué par pays	46 700 000	34 082 704	31 020 000	0	111 802 704	2 550 000	23 958 804	24 121 209	22 014 150	72 644 162
Région d'Afrique de l'Ouest	0	0	5 200 000	0	5 200 000	0	0	0	0	0
TOTAL	164 048 310	176 641 720	175 668 414	-8 895	516 349 548	7 200 000	29 052 485	86 950 621	45 586 057	168 789 162

ICD ERASM	Montant engagé					Montant payé				
Zone bénéficiaire	2014	2015	2016	2017	TOTAL	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Tous pays	100 356 946	96 212 671	111 672 639	13 657 885	321 900 141	507 646	43 156 741	86 867 447	45 170 650	175 702 485
TOTAL	100 356 946	96 212 671	111 672 639	13 657 885	321 900 141	507 646	43 156 741	86 867 447	45 170 650	175 702 485

ICD FOOD	Montant engagé					Montant payé				
Zone bénéficiaire	2014	2015	2016	2017	TOTAL	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Tous pays	1 000 000	123 824 295	106 172 802	-438 842	230 558 255	0	173 703	20 637 577	25 042 857	45 854 137
Bolivie	0	0	7 000 000	0	7 000 000	0	0	0	0	0
Bésil	0	4 000 000	0	0	4 000 000	0	0	0	12 855	12 855
Cap-Vert	0	1 250 000	0	0	1 250 000	0	1 250 000	0	0	1 250 000
Haïti	5 000 000	0	0	0	5 000 000	0	419 202	1 316 856	122 474	1 858 531
Pays divers	153 782 990	37 897 010	91 906 730	-523 612	283 063 118	0	22 684 458	52 554 537	34 302 969	109 541 964
Pakistan	0	4 000 000	0	0	4 000 000	0	0	0	676 063	676 063
Région d'Asie du Sud-Est	15 000 000	0	0	0	15 000 000	0	1 309 455	1 560 413	1 650 894	4 520 762
Non alloué par pays	26 200 000	548 774	189 185	0	26 937 959	0	7 537 469	5 570 806	4 310 318	17 418 593
TOTAL	200 982 990	171 520 079	205 268 717	-962 454	576 809 333	0	33 374 287	81 640 188	66 118 431	181 132 906

ICD HUMA	Montant engagé					Montant payé				
Zone bénéficiaire	2014	2015	2016	2017	TOTAL	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Tous pays	11 200 000	36 590 000	2 000 000	0	49 790 000	0	4 669 554	9 929 369	2 430 550	17 029 472
Pays multi-pays	101 893 980	74 920 558	148 633 821	42 516 179	367 964 538	0	101 893 980	77 297 603	50 743 108	229 934 691
Non alloué par pays	50 000 000	41 730 142	38 030 142	38 030 142	165 810 426	38 030 142	38 030 142	39 279 720	38 030 142	153 369 146
TOTAL	163 093 980	153 240 700	163 633 821	42 516 179	522 484 680	0	106 593 676	135 466 550	61 066 955	303 127 180

ICD IMIGR	Montant engagé					Montant payé				
Zone bénéficiaire	2014	2015	2016	2017	TOTAL	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Afrique	0	15 000 000	25 389 112	0	40 389 112	0	0	13 285 810	17 691 784	30 977 594
Tous pays	918 690	0	0	0	918 690	0	154 112	157 488	0	311 600
Pays divers	32 400 000	25 605 380	12 880 000	1 045 273	71 930 653	0	6 065 192	11 725 085	6 813 478	24 603 755
Proche et Moyen-Orient	0	0	20 000 000	0	20 000 000	0	0	0	0	0
Non alloué par pays	13 185 975	1 092 038	0	0	14 278 013	0	1 992 733	1 861 427	4 913 023	8 767 183
TOTAL	46 504 665	41 697 418	58 269 112	1 045 273	147 516 468	0	8 212 037	27 029 810	29 418 285	64 660 132

IEDDH	Montant engagé					Montant payé				
Zone bénéficiaire	2014	2015	2016	2017	TOTAL	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Tous pays	132 782 020	131 003 323	131 138 879	134 054 486	528 978 708	7 946 252	37 294 004	83 201 149	59 659 542	188 100 947
TOTAL	132 782 020	131 006 878	131 138 879	134 054 486	528 982 263	7 946 252	37 297 559	83 201 149	59 659 542	188 104 502

GRLD	Montant engagé					Montant payé				
Zone bénéficiaire	2014	2015	2016	2017	TOTAL	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Groenland	24 569 471	30 698 715	31 130 000	31 630 000	118 028 186	10 529 894	30 273 589	37 087 557	0	77 891 040
TOTAL	24 569 471	30 698 715	31 130 000	31 630 000	118 028 186	10 529 894	30 273 589	37 087 557	0	77 891 040

ICSP	Montant engagé					Montant payé				
	2014	2015	2016	2017	TOTAL	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Zone bénéficiaire										
Afghanistan	0	0	8 000 000	0	8 000 000	0	0	0	3 539 122	3 539 122
Afrique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tous pays	19 000 000	25 000 000	27 000 000	0	71 000 000	1 339 757	5 433 241	12 531 499	5 395 184	24 699 681
Bosnie-Herzégovine	767 000	0	2 800 000	0	3 567 000	0	0	750 394	1 537 685	2 288 079
Burkina Faso	0	5 500 000	5 200 000	0	10 700 000	0	3 476 566	5 648 434	218 193	9 343 193
Burundi	0	4 000 000	0	0	4 000 000	0	0	2 756 902	383 098	3 140 000
Cameroun	0	4 000 000	0	0	4 000 000	0	3 364 355	0	0	3 364 355
Caraïbes	0	0	7 000 000	0	7 000 000	0	0	5 432 684	0	5 432 684
République centrafricaine	10 650 000	13 800 000	8 100 000	0	32 550 000	0	14 447 565	3 815 686	2 662 258	20 925 509
Région d'Amérique centrale	0	1 400 000	0	0	1 400 000	0	810 604	450 042	0	1 260 646
Tchad	14 000 000	8 000 000	0	0	22 000 000	0	8 391 948	7 339 452	0	15 731 400
Colombie	0	5 000 000	20 600 000	0	25 600 000	0	2 811 195	10 093 981	3 655 059	16 560 235
Congo (République démocratique du)	14 000 000	0	4 000 000	0	18 000 000	0	1 030 748	4 964 887	3 609 273	9 604 908
Éthiopie	0	0	18 000 000	0	18 000 000	0	0	14 286 193	0	14 286 193
Gabon	0	0	0	800 000	800 000	0	0	0	0	0
Gambie	0	0	0	500 000	500 000	0	0	0	405 743	405 743
Géorgie	0	7 500 000	0	0	7 500 000	0	0	3 124 784	2 329 336	5 454 120
Guatemala	0	0	0	1 250 000	1 250 000	0	0	0	0	0
Guinée (Conakry)	0	3 900 000	0	0	3 900 000	0	0	2 875 239	0	2 875 239
Corne de l'Afrique	0	0	1 700 000	0	1 700 000	0	0	0	0	0
Inde	0	1 600 000	1 500 000	0	3 100 000	0	1 019 575	1 370 096	0	2 389 671
Irak	6 000 000	15 000 000	5 800 000	7 700 000	34 500 000	4 800 000	3 362 314	11 102 443	3 228 805	22 493 562
Côte d'Ivoire	0	0	8 500 000	0	8 500 000	0	0	0	0	0
Jordanie	0	10 000 000	5 280 000	0	15 280 000	0	0	4 990 713	3 760 192	8 750 904
Kenya	0	0	7 300 000	0	7 300 000	0	0	0	1 000 000	1 000 000
Kosovo (UNSCR 1244/99)	0	1 560 000	0	0	1 560 000	0	0	1 404 546	0	1 404 546
Kirghizstan	0	3 000 000	0	0	3 000 000	0	150 000	1 968 128	64 166	2 182 294
Liban	0	10 000 000	22 000 000	0	32 000 000	0	6 811 839	5 409 945	2 470 449	14 692 233
Libye	4 500 000	10 500 000	16 900 000	0	31 900 000	0	6 986 053	5 957 719	5 790 940	18 734 712
Mali	0	12 000 000	0	0	12 000 000	0	400 000	4 347 590	5 717 289	10 464 879
Pays divers	82 255 223	72 128 831	65 593 076	0	219 977 130	0	9 328 516	42 408 567	13 819 335	65 556 518
Mozambique	0	0	1 200 000	0	1 200 000	0	0	0	0	0
Myanmar	0	0	2 320 000	0	2 320 000	0	0	1 333 173	0	1 333 173
Népal	0	7 000 000	0	0	7 000 000	0	0	5 903 871	600 000	6 503 871
Niger	2 580 000	15 500 000	800 000	0	18 880 000	0	4 248 211	10 669 496	498 918	15 416 625
Nigeria	0	9 000 000	0	5 000 000	14 000 000	0	2 811 957	3 627 295	451 896	6 891 148
Pakistan	0	7 300 000	10 000 000	0	17 300 000	0	0	7 730 930	0	7 730 930
Philippines	0	5 500 000	1 092 177	3 107 823	9 700 000	0	2 802 531	1 712 599	3 679 842	8 194 972
Région d'Europe orientale et d'Asie centrale	0	1 500 000	0	0	1 500 000	0	0	1 280 082	0	1 280 082
Sénégal	0	2 000 000	0	0	2 000 000	0	0	1 489 529	301 059	1 790 588
Somalie	7 000 000	6 500 000	450 000	0	13 950 000	0	3 300 000	7 613 446	352 688	11 266 134
Soudan du Sud	10 000 000	0	5 000 000	0	15 000 000	3 509 872	2 614 385	570 504	0	6 694 761
Sri Lanka	0	1 200 000	8 100 000	0	9 300 000	0	1 080 000	0	5 913 674	6 993 674
Soudan	13 500 000	0	0	0	13 500 000	3 633 814	4 874 035	2 626 565	45 302	11 179 715
Syrie	21 987 033	7 200 000	15 470 000	10 000 000	54 657 033	0	7 310 892	14 954 418	5 246 496	27 511 806
Tanzanie	0	1 000 000	0	0	1 000 000	0	799 474	0	175 284	974 759
Thaïlande	0	600 000	0	0	600 000	0	0	406 413	0	406 413
Tunisie	0	4 000 000	0	0	4 000 000	0	0	1 237 696	0	1 237 696
Turquie	17 000 000	0	28 500 000	0	45 500 000	0	8 917 621	16 663 931	1 043 941	26 625 493
Ukraine	16 500 000	30 506 000	24 418 642	3 000 000	74 424 642	10 332 090	12 162 531	23 572 155	14 199 042	60 265 818
Ouzbékistan	0	2 500 000	0	0	2 500 000	0	2 000 000	500 000	0	2 500 000
Région d'Afrique de l'Ouest	16 500 000	0	0	0	16 500 000	0	12 417 276	468 689	451 888	13 337 852
Cisjordanie et bande de Gaza	11 000 000	8 000 000	2 000 000	0	21 000 000	0	8 532 955	4 803 744	5 272 604	18 609 303
Yémen	3 000 000	0	0	0	3 000 000	0	209 064	1 817 877	0	2 026 941
TOTAL	270 239 256	323 194 831	334 630 759	31 360 449	959 425 294	23 615 533	141 905 551	262 018 500	97 819 461	525 359 046

Instrument de partenariat	Montant engagé					Montant payé				
	2014	2015	2016	2017	TOTAL	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Zone bénéficiaire										
Tous pays	102 058 730	98 210 000	101 952 000	83 550 000	385 770 730	0	12 839 876	33 408 432	22 559 313	68 807 620
Pays divers	1 000 000	1 000 000	0	0	2 000 000	0	216 748	558 137	91 003	865 888
Partenaires stratégiques	3 500 000	0	-39 744	0	3 460 256	0	2 422 179	0	28 169	2 450 348
Non alloué par pays	9 369 259	15 555 366	22 796 614	7 259 138	54 980 378	221 427	11 383 784	18 747 162	11 515 771	41 868 144
TOTAL	115 927 989	114 765 366	124 708 870	90 809 138	446 211 364	221 427	26 862 586	52 713 730	34 194 255	113 992 000

IAP 2	Montant engagé					Montant payé				
	2014	2015	2016	2017	TOTAL	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Zone bénéficiaire										
Albanie	68 700 000	88 900 000	82 440 000	0	240 040 000	-	1 355 521	34 375 410	5 624 164	41 355 096
Bosnie-Herzégovine	65 700 000	39 700 000	50 000 000	2 896 631	158 296 631	2 825 982	10 107 113	8 938 529	8 012 136	29 883 760
Facilité en faveur des réfugiés en Turquie	0	0	37 000 000	110 390 000	147 390 000	0	0	0	0	0
Kosovo (UNSCR 1244/99)	66 050 000	82 100 000	73 860 000	0	222 010 000	-	1 515 322	10 772 576	12 371 492	24 659 390
Monténégro	39 505 000	36 385 000	35 398 000	0	111 288 000	-	665 349	9 036 878	12 579 549	22 281 776
IAP régional, horizontal et autres programmes multi-pays	348 010 000	364 200 000	418 620 000	105 513 464	1 236 343 464	3 715 636	98 359 312	151 432 286	81 171 933	334 679 167
Serbie	179 010 000	216 100 000	189 400 000	0	584 510 000	-	7 906 665	35 528 210	4 465 242	47 900 117
Ancienne répub. yougoslave de Macédoine	81 700 000	67 200 000	64 500 000	0	213 400 000	-	-	11 752 773	7 887 256	19 640 029
Turquie	620 380 000	626 710 000	631 140 000	0	1 878 230 000	-	100 839 124	105 806 235	12 775 640	219 421 000
TOTAL Pays élargissement	1 469 055 000	1 521 295 000	1 582 358 000	218 800 095	4 791 508 095	6 541 618	220 748 405	367 642 898	144 887 413	739 820 335

Instrument européen de voisinage (IEV)	Montant engagé				TOTAL	Montant payé				TOTAL
	2014	2015	2016	2017		2014	2015	2016	2017	
Zone bénéficiaire										
Algérie	26 300 000	25 000 000	30 000 000	10 000 000	91 300 000	-	433 577	4 862 317	1 588 917	6 884 811
Arménie	34 000 000	30 000 000	25 000 000	-	89 000 000	-	268 358	7 773 279	3 524 643	11 566 280
Azerbaïdjan	16 730 053	14 500 000	13 500 000	-	44 730 053	-	249 258	2 225 533	515 288	2 990 079
Belarus	19 000 000	14 500 000	29 000 000	-	62 500 000	-	100 627	3 884 818	2 543 170	6 528 614
IEV régional EST et autres programmes multi-pays (RAP, TAIEK, FIPV, SIGMA)	152 385 359	150 096 000	181 301 565	5 000 000	488 782 924	800 000	19 289 981	113 793 460	33 829 957	167 713 398
Égypte	115 000 000	105 000 000	100 000 000	-	320 000 000	-	657 835	14 377 596	2 053 864	17 089 295
Facilité en faveur des réfugiés en Turquie			18 000 000		18 000 000					-
Géorgie	131 000 000	100 000 000	109 500 000	-	340 500 000	-	10 759 548	45 657 152	9 622 524	66 039 224
Israël	-	2 000 000	1 800 000	-	3 800 000	-	37 909	1 803 479	1 657 522	3 498 910
Jordanie	174 500 000	100 000 000	140 000 000	30 000 000	444 500 000	-	27 636 252	98 853 118	23 272 779	149 762 149
Liban	140 575 452	40 000 000	40 000 000	-	220 575 452	-	46 107 057	21 084 350	3 401 692	70 593 099
Libye	8 000 000	3 000 000	10 000 000	1 500 000	22 500 000	-	-	2 750 632	2 859 972	5 610 604
IEV régional Sud et autres programmes multi-pays (RAP, TAIEK, FIPV, SIGMA)	229 116 262	196 046 490	181 633 000	5 000 000	611 795 752	-	23 107 176	139 994 624	99 246 637	262 348 437
Fonds fiduciaire régional de l'Union européenne en réponse à la crise syrienne	20 000 000	361 000 000	142 500 000	-	523 500 000	-	-	-	-	-
Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique (volet «Afrique du Nord»)	-	-	55 000 000	120 000 000	175 000 000	-	-	-	-	-
Moldova	131 000 000	90 000 000	89 000 000	-	310 000 000	16 000 000	8 720 777	27 843 267	10 196 274	62 760 319
Maroc	218 000 000	210 000 000	165 000 000	-	593 000 000	-	389 549	89 813 171	15 720 067	105 922 787
IEV coopération transfrontalière et Erasmus+	106 987 000	172 080 771	180 448 300	200 000 000	659 516 071	1 636 260	57 124 902	93 650 438	70 299 705	222 711 306
Syrie	41 250 000	48 000 000	59 965 435	10 000 000	159 215 435	-	18 979 829	74 005 096	4 810 665	97 795 590
Tunisie	141 886 586	155 800 000	213 500 000	-	511 186 586	-	76 179 613	58 226 141	9 187 142	143 592 897
Ukraine	242 000 000	200 000 000	200 000 000	37 000 000	679 000 000	127 000 000	2 066 207	95 077 306	20 886 160	245 029 672
Cisjordanie et bande de Gaza	307 000 000	320 000 000	310 100 000	220 000 000	1 157 100 000	250 750 000	285 880 239	279 301 973	87 905 507	903 837 718
TOTAL ENI	2 254 730 712	2 337 023 261	2 295 248 300	638 500 000	7 525 502 273	396 186 260	577 988 695	1 174 977 747	403 122 485	2 552 275 188

Tableau 2 Contributions à la facilité en faveur des réfugiés en Turquie / en milliers d'euros

Intitulé	Montant cumulé mis à disposition pour engagements	Montant engagé	Taux d'utilisation engagements	Montant des contrats	Taux d'utilisation montant contrats	Montant cumulé mis à disposition pour paiements	Montant payé	Taux d'utilisation global
	(1)	(2)	(3)=(2)/(1)	(4)	(5)=(4)/(1)	(6)	(7)	(8)=(7)/(1)
Facilité en faveur des réfugiés en Turquie	2 916 233	2 793 231	96 %	1 591 535	55 %	1 011 387	769 301	26 %

La différence entre la contribution de 3 milliards d'euros et le montant cumulé disponible pour engagements est imputable aux montants non encore réservés au poste correspondant du système comptable de la Commission. (Tous les États membres ont dûment présenté leurs certificats de contribution signés).

Intitulé	Origine des fonds	Total	Montant cumulé mis à disposition pour engagements	Montant cumulé mis à disposition pour paiements
Facilité en faveur des réfugiés en Turquie	Crédits budgétaires de l'UE	1 000 000	940 025	251 078
	Contributions des États membres	2 000 000	1 976 209	760 309
	Somme	3 000 000	2 916 233	1 011 387

La différence entre la contribution de 3 milliards d'euros et le montant cumulé disponible pour engagements est imputable aux montants non encore réservés au poste correspondant du système comptable de la Commission. (Tous les États membres ont dûment présenté leurs certificats de contribution signés).

Programme	Description	Montant cumulé mis à disposition pour engagements	Montant engagé	Montant des contrats	Montant cumulé mis à disposition pour paiements	Montant payé	%
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)=(5)/(1)
4.0.1	Instrument d'aide de préadhésion (IAP II)	1 560 383	1 440 182	971 182	325 612	292 884	18,8 %
4.0.3	Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)	10 000	10 000				
4.0.6	Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP)	20 000	20 000	20 000	7 240	7 240	36,2 %
4.0.7	Aide humanitaire	1 325 850	1 323 049	600 353	678 535	469 176	35,4 %
		2 916 233	2 793 231	1 591 535	1 011 387	769 301	26,4 %

Les engagements à prendre en considération pour la Facilité sont inférieurs de 5 millions d'euros, en raison d'un engagement global en 2015 de 40 millions d'euros au titre de l'aide humanitaire dont seulement 35 millions d'euros étaient destinés à la Facilité.

Programme	Description	Exercice	Montant engagé	Montant des contrats	Montant payé	%
			(1)	(2)	(3)	(4)=(3)/(1)
4.0.7	Aide humanitaire	2015	40 000			
4.0.1	Instrument d'aide de préadhésion (IAP II)	2016	939 047	915 047	290 000	30,9 %
4.0.3	Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)	2016	10 000			
4.0.6	Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP)	2016	20 000	20 000	7 240	36,2 %
4.0.7	Aide humanitaire	2016	562 853	522 203	413 349	73,4 %
4.0.1	Instrument d'aide de préadhésion (IAP II)	2017	501 136	56 136	2 884	0,6 %
4.0.3	Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)	2017				
4.0.6	Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP)	2017				
4.0.7	Aide humanitaire	2017	720 195	78 150	55 826	7,8 %
		Montant	2 793 231	1 591 535	769 301	27,5 %

Un montant de 35 millions d'euros sur un engagement total de 40 millions d'euros a été concentré en début de période pour la Facilité au titre de l'aide humanitaire en 2015. Voir aussi note de bas de page sous le tableau précédent.

Tableau 3 Contributions aux fonds fiduciaires (décaissements des contributeurs / en millions d'euros) ¹⁰⁰

Intitulé	Montant cumulé mis à disposition pour les engagements	Montant engagé	Taux d'utilisation engagements	Montant des contrats	Taux d'utilisation montant des contrats	Montant cumulé mis à disposition pour les paiements	Montant payé	Taux d'utilisation global
	(1)	(2)	(3)=(2)/(1)	(4)	(5)=(4)/(1)	(6)	(7)	(8)=(7)/(1)
Fonds fiduciaire Afrique	2 228 699	1 775 188	80 %	1 152 721	52 %	416 153	386 904	17 %
Fonds fiduciaire BEKOU	119 407	99 128	83 %	81 262	68 %	86 074	50 144	42 %
Fonds fiduciaire MADAD	918 716	778 574	85 %	452 658	49 %	311 569	217 616	24 %
Fonds fiduciaire COLOMBIE	79 324	11 000	14 %	11 000	14 %	19 324	3 839	5 %
Total	3 346 145	2 663 889	80 %	1 697 641	51 %	833 120	658 503	20 %

Intitulé	Origine des fonds	Contributions totales	Montant cumulé mis à disposition pour les engagements	Montant cumulé mis à disposition pour les paiements
Fonds fiduciaire AFRIQUE	Contribution du budget de l'UE	358 500	219 459	68 399
	Contribution des États membres et des autres donateurs	202 385	89 340	89 340
	Contribution du FED	2 289 900	1 919 900	258 414
Fonds fiduciaire Afrique		2 850 785	2 228 699	416 153
Fonds fiduciaire BEKOU	Contribution du budget de l'UE	54 833	40 333	12 000
	Contribution des États membres et des autres donateurs	64 925	35 074	35 074
	Contribution du FED	113 000	44 000	39 000
Fonds fiduciaire BEKOU		232 758	119 407	86 074
Fonds fiduciaire MADAD	Contribution du budget de l'UE	1 181 260	808 066	200 919
	Contribution des États membres et des autres donateurs	118 450	110 650	110 650
Fonds fiduciaire MADAD		1 299 710	918 716	311 569
Fonds fiduciaire COLOMBIE	Contribution du budget de l'UE	72 000	70 000	10 000
	Contribution des États membres et des autres donateurs	22 976	9 324	9 324
Fonds fiduciaire COLOMBIE		94 976	79 324	19 324

Origine des fonds - Tous fonds fiduciaires	Exercice	Montant cumulé mis à disposition pour les engagements	Montant cumulé mis à disposition pour les paiements
Contribution du budget de l'UE	2015	596 985	22 122
Contribution du budget de l'UE	2016	144 994	221 196
Contribution du budget de l'UE	2017	393 879	48 000
Contribution des États membres et des autres donateurs	2015	50 316	50 316
Contribution des États membres et des autres donateurs	2016	145 131	145 131
Contribution des États membres et des autres donateurs	2017	48 940	48 940
Contribution du FED	2014	39 000	39 000
Contribution du FED	2015	1 200 000	
Contribution du FED	2016	595 000	128 514
Contribution du FED	2017	129 900	129 900
Total général		3 346 145	833 120

¹⁰⁰ Source: Commission européenne, service de la coopération internationale et du développement, juillet 2017. Chiffres au 30 septembre 2017 sur la base du paquet d'information: Aperçu de l'ensemble des fonds fiduciaires de l'UE publié par la DG Budget.

Liste des acronymes

ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
CAD	Comité de l'aide au développement de l'OCDE
ICD	Instrument de financement de la coopération au développement
DG DEVCO	Service de la Commission pour la coopération internationale et le développement
DG NEAR	Service de la Commission pour le voisinage et les négociations d'élargissement
FED	Fonds européen de développement
IEDDH	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme
IFE	Instrument de financement extérieur
IEV	Instrument européen de voisinage
UE	Union européenne
IPE	Service de la Commission pour les instruments de politique étrangère
-	-
IAP	Instrument d'aide de préadhésion
ICSN	Instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire
IcSP	Instrument contribuant à la stabilité et à la paix
-	-
PTOM	Pays et territoires d'outre-mer
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
IP	Instrument de partenariat